

Mai 2011

La demande de logements locatifs sociaux en Île-de-France en 2010



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



La demande de logements locatifs sociaux en Île-de- France en 2010

Mai 2011

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général : François Dugeny

Département Démographie, Habitat, Equipement et Gestion locale : Christine Corbillé, directrice de département

Étude réalisée par Jean-Jacques Guillouet et Philippe Pauquet

Avec la collaboration d'Olivier Brune (assistant d'études)

Cartographie réalisée par Marion Tillet

N° d'ordonnancement : 2.10.025

Sommaire

Introduction	1
1 – L'estimation du nombre total de demandeurs en 2010	5
1.1 - L'estimation du nombre de demandeurs à partir de l'Enquête Logement de 2006 : 399 000 au 1 ^{er} juillet 2010	6
1.2 - L'estimation du nombre de demandeurs à partir de l'enquête IAU îdF : 406 000 au 1 ^{er} juillet 2010.....	7
2 - Les caractéristiques de la demande.....	9
2.1 - En Île-de-France, près de 8 % des ménages sont demandeurs d'un logement social en 2010	9
2.2 - Un volume de logements sociaux disponibles historiquement bas (75 000), en lien avec la baisse de la mobilité	10
Annexes.....	13
A1- Calcul de l'estimation des 399 000 demandeurs au 1 ^{er} juillet 2010 à partir de l'ENL 2006	14
A2- Calcul de l'estimation des 406 000 demandeurs au 1 ^{er} juillet 2010 à partir de l'enquête IAU îdF et des fichiers préfectoraux	16
A3- Résultats de l'enquête IAU îdF auprès des communes	22
A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1 ^{er} juillet 2010 HORS doublons (au lieu d'enregistrement ou de résidence)	26
A5- L'évolution de l'offre régionale de logements sociaux au cours des soixantes dernières années.....	36
A6- Les barèmes de plafonds de ressources au 1 ^{er} janvier 2010.....	39
A7- Formulaire de demande de logement locatif social	41
A8- Cartes	47
- Nombre de demandeurs de logements sociaux en Île-de-France au 1 ^{er} juillet 2010	
- Part des logements sociaux sociaux en Île-de-France au 1 ^{er} janvier 2007	

Introduction

Depuis 2000, l'institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France réalise régulièrement des études sur la demande locative sociale (volume, conditions de logement, profil et souhaits des demandeurs...). Le document de 2011 constitue la 3^{ème} publication sur ce sujet et fait suite à deux études réalisées en 2000 et 2006. Contrairement aux deux études précédentes, celle de 2011 s'est limitée à une estimation du nombre de demandeurs de logements sociaux sans réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de demandeurs.

Dans un contexte où l'offre sociale se réduit en dépit de l'augmentation du nombre de logements dans ce parc (faute d'alternatives, le parc social est devenu un parc « refuge » pour de nombreux ménages modestes), il a en effet semblé important de produire une nouvelle estimation du nombre de demandeurs en Île-de-France, afin de permettre aux différents partenaires en charge des politiques du logement de disposer d'effectifs récents.

Dans ce document figurent également des statistiques à la commune sur le nombre de demandeurs hors doubles-comptes et des informations sur la situation de chacune des communes au regard de la délégation du contingent préfectoral et de la mise en place d'une interface informatique avec la préfecture. On trouvera aussi des statistiques sur l'évolution de la demande de logements sociaux au cours des quarante dernières années et sur celle du parc social francilien depuis l'après guerre.

Enfin, Il est toujours possible de se référer à l'enquête de 2006, toujours d'actualité pour les questions relatives aux caractéristiques des ménages demandeurs, à leurs conditions de logement, ainsi qu'à leurs démarches et à leurs souhaits.

1- L'estimation du nombre total de demandeurs en 2010

Selon la loi et la réglementation françaises, les logements sociaux sont attribués sous condition de ressources par une commission (*composée d'élus de collectivités territoriales, de représentants de l'État, des bailleurs sociaux, de la CAF ou d'associations de locataires*) pour le compte de réservataires, personnes morales publiques ou privées finançant la production de logements sociaux, et habilitées en conséquence à proposer des candidats à l'occupation d'un logement social. Les principaux réservataires sont : le « 1% Logement »¹, les mairies et les préfetures (voire les ministères). A ces trois institutions réservataires de « droit », s'ajoutent les organismes HLM qui peuvent présenter aussi des candidats en lieu et place des réservataires lorsque ceux-ci n'exercent pas leurs droits.

Dans la pratique, les demandes transitent essentiellement par les mairies, les préfetures (à l'exception des Hauts-de-Seine²) les organismes HLM, le « 1% Logement », les ministères, les caisses d'allocations familiales et les associations. Connaître leur nombre est cependant difficile, car en Île-de-France les demandeurs ne sont pas centralisés dans un fichier unique. Toutefois, grâce aux Enquêtes Logement de l'Insee (ENL), et aux fichiers des demandeurs de logements sociaux des communes et des préfetures, il est possible d'établir une estimation relativement complète du nombre total de demandeurs en Île-de-France. Cette estimation fait suite à une précédente évaluation réalisée en 2006 (Cf. rapport : « La demande de logements locatifs sociaux en Île-de-France en 2006 », IAU îdF, Paris, mars 2007).

Il est à noter, au regard des derniers développements législatifs, que les estimations présentées dans cette étude (basées sur l'ENL et une enquête auprès des communes et des préfetures) ne seront probablement plus renouvelées dans les années à venir. En effet, l'article 117 de la loi du 25 mars 2009 (dite « loi Molle ») prévoit que chaque demande fasse l'objet d'un enregistrement régional en Île-de-France³, un délai de 2 ans étant prévu pour la mise en place de ce dispositif. Ce document constituera à terme le formulaire de base de toute demande de logement social. Parmi les avantages attendus : une meilleure comptabilisation des demandes avec l'élimination des doubles comptes et des demandes caducs, ou encore l'intégration des demandes relevant du 1% logement.

¹ Appelé depuis 2009 « Action Logement ».

² Cf. encadrés page 21 : « Les fichiers préfectoraux des demandeurs de logements sociaux » et « La délégation du contingent préfectoral ».

³ Voir document en annexe, page 41.

1.1- L'estimation du nombre de demandeurs à partir de l'Enquête Logement de 2006 : 399 000 au 1^{er} juillet 2010

Dans l'Enquête Logement, les ménages sont interrogés sur les démarches qu'ils ont effectuées au cours des 12 derniers mois pour s'inscrire sur une liste de demandeurs de logement HLM⁴. Cette enquête recense ainsi tous les ménages ayant fait ou renouvelé une demande en bonne et due forme, quelle que soit l'institution sollicitée (mairie, préfecture, organisme HLM, ministère, 1% Logement, etc). Les ménages qualifiés de demandeurs dans l'Enquête Logement sont donc ceux qui ont suivi correctement les procédures « administratives » imposées à tous les demandeurs⁵.

L'Enquête Logement n'enquête cependant pas tous les ménages⁶. D'une part, son champ ne concerne que les ménages « ordinaires ». N'y figurent donc pas les « sans domicile fixe » et les ménages vivant en collectivité (ou non ordinaires), c'est-à-dire les personnes vivant dans des foyers, des résidences sociales (pour personnes âgées, jeunes travailleurs, travailleurs migrants, personnes en réinsertion sociale...) ou dans des structures comme les internats, les casernes...

D'autre part, l'enquête ne recense qu'une demande par ménage. Les demandes faites par exemple par un enfant ou une personne hébergée ne seront pas prises en compte si la personne de référence ou son conjoint sont aussi demandeurs. Peuvent également s'ajouter les demandes non connues de la personne interviewée en raison de tensions entre les membres du ménage ou d'un mode de vie très autonome. Les effectifs peu importants de ces catégories de demandeurs ont toutefois été évalués.

Au 1^{er} juillet 2006, à la question « Avez-vous déposé ou renouvelé une demande de HLM au cours des 12 derniers mois », 328 000 ménages occupant en titre de leur logement ont répondu par l'affirmative. Les effectifs de demandeurs non recensés par l'ENL (Cf. supra) ont été évalués, quant à eux, à 55 000, dont 12 000 vivant dans des foyers (environ 3 % de la demande totale, selon l'enquête IAU îdF de 2006) et 43 000 hébergés par les ménages enquêtés (environ 15 % de la demande totale)⁷.

Pour une estimation au 1^{er} juillet 2010 s'ajoutent, aux 383 000 demandeurs recensés au 1^{er} juillet 2006 (328 000+55 000), 16 000 demandeurs supplémentaires pour tenir compte de la progression de 1,035%⁸ par an du nombre de demandeurs au cours de cette période.

Au total, **le nombre de demandeurs peut être estimé à 399 000 au 1^{er} juillet 2010**. Rappelons toutefois l'intervalle de confiance relativement large ($\pm 26 000$) attaché à cet effectif⁹.

⁴ Dans l'Enquête Logement de 2006, les questions sont formulées de la manière suivante :

- Au cours des 12 derniers mois (par rapport au mois de passation du questionnaire), l'un des membres du ménage a-t-il déposé ou renouvelé une demande de HLM (ou d'un autre logement HLM si déjà en HLM) ?

- Quel est l'auteur de la demande : vous-même ou votre conjoint, un de vos enfants, une autre personne du ménage (ascendant, autre personne de la famille ou hébergée dans le logement).

- Auprès de qui la personne a-t-elle déposé cette demande : les services de la mairie, les services du logement de la préfecture, votre entreprise ou les services collecteurs du 1%, un organisme HLM, un travailleur social, une assistante sociale, une association, le CROUS ou un établissement scolaire ou universitaire.

⁵ En règle générale, chaque demandeur, quelle que soit la filière, remplit en propre un dossier. La durée de validité des demandes est d'une année. Les candidats doivent donc renouveler chaque année leur dossier avant la date anniversaire, s'ils veulent garder le bénéfice de l'ancienneté de leur demande.

⁶ Dans l'Enquête Logement, le ménage se définit comme l'individu ou le groupe d'individus qui occupe ou partage une même résidence principale.

⁷ Pour le détail du calcul, Cf. annexe sur le Calcul de l'estimation du nombre de demandeurs au 1^{er} juillet 2010 à partir de l'Enquête Logement 2006.

⁸ Pourcentage calculé sur la progression moyenne annuelle observée entre les ENL 1984 et 2006.

⁹ Il s'agit de l'intervalle de confiance à 95% (Cf. annexe).

Les Enquêtes Logement de l'Insee et les questions sur le dépôt d'une demande de logement HLM par les ménages

Les Enquêtes Logement (ENL), réalisées en moyenne tous les quatre ans (depuis 1955), sont des enquêtes ménages représentatives du parc de logements : elles ont pour objectif principal d'apporter de l'information sur le parc et ses occupants. Ces enquêtes contiennent de nombreux renseignements, en particulier des informations sur le dépôt, en bonne et due forme, d'une demande de logement social auprès des institutions en charge d'établir et de traiter les dossiers de candidature. Les ménages demandeurs peuvent donc être repérés et comptabilisés. Ces enquêtes réalisées régulièrement permettent aussi de disposer de données sur le long terme et donc de fiabiliser les résultats. Les enquêtes sollicitées pour l'étude sont celles de 1973, 1978, 1984, 1988, 1992, 1996, 2002 et 2006 (Cf. encadré page 7 sur les caractéristiques techniques de ces enquêtes et la précision des résultats).

Dans les ENL, la question sur le dépôt d'une demande de logement HLM est posée en des termes relativement identiques aux enquêtes de 1978, 1984, 1988 et 1992 : « avez-vous déposé ou renouvelé une demande de HLM en location auprès de votre mairie, de votre employeur ou d'un organisme HLM ? » et à celles de 1996, 2002 et 2006 : « l'un des membres du ménage a-t-il déposé ou renouvelé au cours des 12 derniers mois une demande de HLM (ou d'un autre logement HLM si déjà en HLM) ? ».

Toutefois, aux enquêtes de 1973 et 1978, seules les demandes déposées depuis moins de 3 ans étaient prises en compte. Cette restriction a, sans aucun doute, donné un profil quelque peu différent à ces demandeurs par rapport à ceux des enquêtes suivantes. On peut supposer, en effet, que les demandeurs « longue durée » écartés des enquêtes de 1973 et 1978 correspondaient plutôt à des ménages plus difficiles à loger parce qu'ils étaient en charge de familles nombreuses, rencontraient des difficultés socio-économiques, vivaient à Paris...

1.2- L'estimation du nombre de demandeurs à partir de l'enquête IAU îdF : 406 000 au 1^{er} juillet 2010

373 000 demandeurs sont enregistrés dans les fichiers communaux...

Selon les données obtenues auprès de la ville de Paris, des 123 communes de la Petite couronne, d'un échantillon représentatif de 119 communes de la Grande couronne, et des fichiers préfectoraux des mal-logés pour les communes non enquêtées de ces départements, 417 500 dossiers de candidature étaient remplis par les ménages au 1^{er} juillet 2010.

Pour multiplier leurs chances ou pour bénéficier d'une localisation particulière, certains ménages ont pu déposer des demandes dans plusieurs communes ou dans plusieurs institutions, notamment le « 1 % logement ». Cette pratique ne semble pas être négligeable, notamment depuis la création du numéro unique en 2000¹⁰. Ce dispositif a, en effet, limité les refus des communes au motif de la non-domiciliation des demandeurs sur leur territoire comme c'était fréquemment le cas auparavant, puisque ce numéro est attribué sans examen de recevabilité (plafonds de ressources, régularité de séjour des étrangers...), et indépendamment du lieu de résidence du demandeur. L'évaluation du poids des demandes multiples déposées par les ménages de bonne foi et présentes dans

¹⁰ Ce dispositif a été mis en place par le décret (n°2000-1079) du 7 novembre 2000. Il fait, en effet, obligation aux communes ou autres institutions habilitées (organismes HLM, préfetures, départements...) de fournir à tout demandeur souhaitant déposer un dossier auprès d'un attributaire de logements sociaux, un numéro départemental unique. Ce document comporte quatre informations obligatoires : 1/ nom, prénom, adresse et date de naissance du demandeur ; 2/ nombre de personne(s) à loger ; 3/ la ou les communes de résidence souhaitées dans le département ; 4/ la mention : « occupant du parc social » s'il y a lieu.

les fichiers communaux s'avère donc nécessaire pour passer d'un nombre de demandes à un nombre de demandeurs.

Selon notre enquête précédente de 2006, les demandes faites dans plusieurs communes peuvent être estimées à 10 % à l'échelon régional (*Cf. annexe*). Cette proportion est un peu plus forte en Petite et Grande couronnes (*respectivement 14 % et 13 % en raison de la multiplicité des lieux de dépôt des demandes*), et un peu plus faible à Paris (5 %), où le fichier central de la ville n'autorise pas les dépôts multiples de bonne foi, exceptées les demandes faites par les ménages vivant à l'extérieur de la ville.

Au 1^{er} juillet 2010, le nombre de doubles demandes transitant par les communes peut être estimé à 44 000 sur les 417 500 dossiers de candidatures déposés, soit un nombre de demandeurs sensiblement moindre de 373 400.

... et 33 000 sont enregistrés par le « 1 % Logement »

Le recensement des demandeurs transitant directement par le 1% logement est extrêmement difficile à réaliser. D'une part, les collecteurs sollicités par les entreprises sont nombreux (parfois plusieurs par entreprise) et, d'autre part, les demandes qu'ils reçoivent ne sont pas saisies dans un fichier unique, ni communiquées aux mairies ou aux préfectures.

Toutefois, par le biais des attributions réalisées au bénéfice du « 1 % Logement », il est possible d'estimer le nombre de demandeurs qui passent par cette filière pour entrer dans un logement social. En effet, en contrepartie de leurs versements financiers aux collecteurs, les entreprises obtiennent des droits de réservation (unique ou en droit de suite) sur des logements destinés à leurs salariés. Le nombre de candidats présentés par une entreprise est donc équivalent à celui des réservations auxquelles elle a droit, même si, chez cette dernière, la demande réelle peut être supérieure.

Selon les données de l'Enquête Attributions de l'OLS¹¹ du 1^{er} janvier 2009, 32 850 logements sociaux ont été attribués au bénéfice des collecteurs du « 1% Logement » au cours de l'année 2008¹².

Au total, le nombre de demandeurs peut être évalué à 406 300 (373 400+32 900), soit un nombre peu différent de celui estimé à partir de l'ENL2006 (399 000), supérieur seulement de 1,7 %. Présentant l'avantage de donner des résultats à la commune, les statistiques produites dans cette étude se réfèrent à l'estimation de l'IAU îdF.

¹¹ Observatoire du Logement Social en Île-de-France.

¹² Ces attributions réalisées pour le compte du « 1% Logement » incluent également celles réalisées au profit d'autres réservataires comme les chambres de commerce et d'industrie ; elles sont toutefois peu importantes.

2- Les caractéristiques de la demande

2.1- En Île-de-France, près de 8 % des ménages sont demandeurs d'un logement social en 2010

Le nombre de demandeurs varie de 26 000 en Seine-et-Marne, à 58 000 en Seine-Saint-Denis et 117 000 à Paris

La répartition selon le département montre que Paris concentre 29 % des demandeurs, soit 117 000 ménages. Cette proportion est une fois et demie plus forte que le poids du parc locatif social parisien qui représentait, au 1^{er} janvier 2009, selon l'enquête sur le Parc Locatif Social (EPLS), 19 % des logements sociaux recensés sur l'ensemble du territoire francilien.

La Petite et la Grande couronne rassemblent respectivement 41% et 30 % des demandeurs, soit des proportions qui correspondent mieux au poids du secteur HLM dans ces zones géographiques : 47 % et 35 % du total.

T01 - Nombre de demandeurs au 1^{er} juillet 2010 et de logements sociaux au 1^{er} janvier 2009

Département	Paris	92	93	94	Petite couronne	77	78	91	95	Grande couronne	Total
Nombre de demandeurs décomptés dans les communes au 01/07/2010 hors doublons (a)	111 923	50 613	52 703	48 287	151 603	24 416	27 319	28 055	30 117	109 907	373 433
Ensemble des logements attribués au bénéfice des collecteurs du 1% en 2008 (b)	5 545	4 634	4 871	4 403	13 908	2 029	4 222	3 679	3 467	13 397	32 850
Nombre de demandeurs décomptés dans les communes et le 1% logement (c) = (a) + (b)	117 468	55 247	57 574	52 690	165 511	26 445	31 541	31 734	33 584	123 304	406 283
% ligne	28,9%	13,6%	14,2%	13,0%	40,7%	6,5%	7,8%	7,8%	8,3%	30,3%	100,0%
Parc HLM au 01/01/2009	226 645	188 765	207 297	168 291	564 353	90 462	114 325	98 733	113 470	416 990	1 207 988
% ligne	18,8%	15,6%	17,2%	13,9%	46,7%	7,5%	9,5%	8,2%	9,4%	34,5%	100,0%

Sources : enquête IAU îdF de 2010 et Dreif : EPLS 2009 et Enquête Attributions 2009.

Des demandeurs toujours plus nombreux (+ 142 000 entre 1973 et 2010) et qui représentent autour de 7 % des ménages franciliens

En près de 40 ans, le nombre de ménages demandeurs a progressé de 142 000 (264 000 en 1973 contre 406 000 en 2010). En proportion, le volume de ces demandeurs représente depuis de nombreuses années une part quasiment stable des ménages franciliens : autour de 7 %. Depuis le début des années 1990, elle a augmenté quelque peu (+ 0,4 point), pour atteindre le taux de 7,8 % en 2010.

T02 - Nombre et proportion de demandeurs selon les ENL et les estimations IAU îdF

	Enquêtes Logement (augmentées des demandeurs manquants*)					Estimations IAU-îdF	
	1973 (1 ^{er} novembre)	1978 (1 ^{er} juillet)	1984 (1 ^{er} novembre)	1992 (1 ^{er} décembre)	2002 (1 ^{er} janvier)	2006 (1 ^{er} janvier)	2010 (1 ^{er} juillet)
Demandeurs occupants en titre ou hébergés* en % des résidences principales	256 005 7,1%	266 478 6,9%	288 866 7,0%	324 939 7,4%	346 229 7,3%	362 008 7,5%	393 222 7,8%**
Demandeurs vivant en foyers*	8 494	8 841	9 584	10 781	11 488	11 999	13 060
Ensemble des demandeurs	264 499	275 318	298 450	335 720	357 717	374 007	406 283
Ensemble des résidences principales	3 595 848	3 848 099	4 109 082	4 365 261	4 726 482	4 829 812	4 863 645 ***

* Estimations établies à partir des proportions issues de l'enquête IAU îdF de 2006 et appliquées à l'ensemble des enquêtes.

** Proportion établie au 01/01/2007. Lecture : 7,8% = 379 305 (406 283 déflaté de 3,5 ans et hors demandeurs vivant en foyer) / 4 863 645.

*** Nombre de résidences principales au 1^{er} janvier 2007.

Sources : Insee, ENL 1973, 1978, 1984, 1992 et 2002 ; pour les années 2006 et 2010 : IAU îdF (enquêtes de 2006 et 2010) et Insee, Recensements de la Population de 2006 et 2007 (exploitations principales).

Près de la moitié des demandeurs résident déjà dans le parc social

Comme en 1973, les demandeurs en 2010 sont en proportion plus nombreux dans le centre de l'agglomération (Paris : 9,6% et Petite couronne : 8,6%) qu'en périphérie (Grande couronne : 6,0 %). Les demandeurs étant essentiellement des locataires, et dans 47 % des cas des résidents du parc social¹³, ils sont potentiellement plus nombreux dans le centre de l'agglomération où les secteurs locatifs privé et social sont fortement développés comparativement aux autres zones de la région.

T03 - Proportion de demandeurs au 1^{er} janvier 2007 selon le département¹⁴

Département	Paris	92	93	94	Petite couronne	77	78	91	95	Grande couronne	Total
Nombre de demandeurs *	109 541	51 519	53 690	49 135	154 343	24 754	29 525	29 705	31 437	115 421	379 305
Nombre de résidences principales	1 139 192	682 508	572 905	544 428	1 799 841	487 975	543 334	462 165	431 139	1 924 612	4 863 645
En % des résidences principales	9,6%	7,5%	9,4%	9,0%	8,6%	5,1%	5,4%	6,4%	7,3%	6,0%	7,8%

* Il s'agit du nombre de demandeurs déflaté de 3,5 ans et hors demandeurs vivant en foyer.

Sources : Insee, RP 2007 (exploitation principale) et IAU îdF, enquête de 2010.

2.2- Un volume de logements sociaux disponibles historiquement bas (75 000), en lien avec la baisse de la mobilité

Alors qu'entre 1973 et 2006, le nombre de logements sociaux a presque doublé et que la part de ce parc dans le parc total occupé est passée de 16 % à 23 %, le volume de logements disponibles pour les demandeurs atteint au 1^{er} janvier 2009 un niveau historiquement bas : 75 000 environ¹⁵. Ce chiffre comprend 64 410 relocations (qui ont eu lieu en 2008 dans le parc existant au 1^{er} janvier 2008) et 10 957 premières mises en location (qui ont eu lieu en 2008 dans le parc acquis ou construit au cours de cette même année)¹⁶.

Ces 75 000 logements disponibles en 2009 ne représentent plus que 18 % des 406 000 demandeurs de 2010, soit un délai d'attente théorique de 5,4 ans (406 000/75 000). En 1992, ce délai s'établissait à 3,8 ans et en 1978 à 3,1 ans. Celui-ci a donc presque doublé en 30 ans.

L'explication principale de l'augmentation du délai d'attente tient à l'impossibilité pour une part importante des ménages modestes qui occupent un logement social de quitter ce parc. Les logements en accession, comme en location dans le secteur libre, sont devenus depuis une vingtaine d'années inaccessibles pour ces ménages franciliens. Faute d'alternatives, ils restent dans leur logement et vieillissent donc sur place. Appartenant à la génération nombreuse du baby-boom, ils impactent fortement la mobilité du parc social, qui en 20 ans a baissé de 10 points (39 % de ménages avaient emménagé au cours des 4 dernières années en 1984 contre 29 % en 2006 selon les ENL).

La proportion stable de demandeurs (7 %) observée depuis près de 35 ans, malgré l'augmentation du nombre de logements sociaux, montre que depuis la fin des années 1970, une part non négligeable des ménages modestes franciliens a toujours de réelles difficultés à se loger dans la région capitale.

¹³ Source : « La demande de logements locatifs sociaux en Île-de-France en 2006 », IAU îdF, Paris, mars 2007.

¹⁴ Cf. note du tableau précédent pour le calcul de la proportion de 7,8%.

¹⁵ Selon les enquêtes EPLS de la Dreif, le nombre d'emménagements dans le parc social est passé de 105 000 en 2000 à 75 000 en 2009, et selon les ENL de 117 000 en 1996 à 86 000 en 2006 (Cf. tableaux page 11).

¹⁶ Par ailleurs, on peut signaler que, selon les enquêtes EPLS couvrant la période de 2005 à 2009, 54 % des mises en location étaient des constructions neuves et 46 % des acquisitions-améliorations issues d'immeubles anciens du secteur privé (essentiellement locatif), et généralement occupés (dans 80 % des cas environ). Toutefois, à Paris, les ménages présents sur place lors de l'acquisition ont libéré pour près de la moitié d'entre eux (42%) leur logement au bout de 2 ans. (Source : Note de 4 pages Apur, n°34, mai 2010).

La mobilité au plus bas, associée à la hausse continue du nombre de demandeurs, risque donc d'augmenter encore la durée d'attente des ménages dans les prochaines années. Faute d'obtenir assez rapidement le logement adapté à la taille de la famille agrandie, les situations de surpeuplement risquent donc de devenir plus fréquentes, poursuivant un mouvement observé entre 1999 et 2006 (+3,2 points de surpeuplement¹⁷).

T04 - Évolution du nombre de logements sociaux et du taux de mobilité en Île-de-France entre 1973 et 2006 selon les ENL

Enquêtes Logement	1973	1988	1996	2006
Parc HLM (a)	591 000	867 000	1 019 000	1 119 000
Parc principal (b)	3 596 000	4 257 000	4 523 000	4 891 000
Part du parc social (a) / (b)	16,4%	20,4%	22,5%	22,9%
Nombre d'emménagements annuels dans le parc social (c)	non disponible	99 000	117 000	86 000
Taux de mobilité (c) / (a)	/	11,4%	11,5%	7,7%

Sources : Insee, ENL 1973, 1988, 1996 et 2006.

T04b - Nombre de logements sociaux reloués ou loués au cours d'une année selon les Enquêtes EPLS

Enquêtes EPLS	2000	2004	2006	2008	2009
Parc HLM (a)	1 132 361	1 162 899	1 173 784	1 191 411	1 207 988
Nombre d'emménagements annuels (b)	104 503	84 291	80 906	77 128	75 367
Taux de mobilité (b) / (a)	9,2%	7,2%	6,9%	6,5%	6,2%

Sources : Dreif, EPLS 2000, 2004, 2006, 2008 et 2009.

Les demandeurs : des ménages modestes

Les logements sociaux sont attribués aux ménages sous conditions de ressources. Dans la très grande majorité des cas, les demandeurs sont donc des ménages aux revenus relativement modestes : selon l'ENL 2006, ils perçoivent en moyenne 2 052 € par mois, soit 34 % de moins que l'ensemble des ménages franciliens (3 131 €).

Le faible niveau des revenus s'explique par une présence plus accentuée de ménages occupant des emplois peu rémunérés : hors ménages retraités, 63 % sont ouvriers ou employés (contre 36 % pour l'ensemble des franciliens), dont 13 % sont au chômage (contre 8 % parmi les professions intermédiaires et les cadres). Cette faiblesse des revenus trouve aussi son explication dans la part plus élevée de ménages n'ayant qu'un seul revenu (49 % contre 37 % pour l'ensemble des ménages), en raison notamment de la présence importante des familles monoparentales et de personnes seules (respectivement 14 % et 20 % de ces ménages)¹⁸.

Pour en savoir plus sur les demandeurs de logements sociaux

Pour en savoir plus sur le profil des ménages demandeurs (types de ménage, nombre d'enfants, revenus...), leurs conditions de logement (statut d'occupation, taux d'effort, aides au logement...), mais également sur leurs démarches, l'ancienneté de la demande et leurs souhaits (localisation et caractéristiques du futur logement), consulter l'étude : « La demande de logements locatifs sociaux en Île-de-France en 2006 », IAU îdF, Paris, mars 2007, sur le site web de l'IAU îdF.

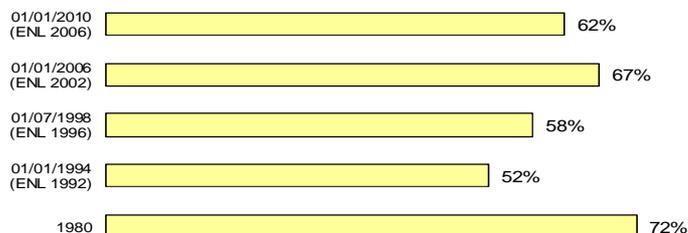
¹⁷ Cette statistique concerne les familles avec un ou plusieurs enfants dont le plus jeune a moins de 24 ans. Source : RP 1999 et 2006, exploitations complémentaires.

¹⁸ Le caractère social de la demande s'est d'ailleurs accentué au fil du temps : en 1984, le revenu des ménages demandeurs était inférieur de 19 % à celui de l'ensemble des ménages franciliens, soit un écart sensiblement moindre que celui observé en 2006 (- 34 %).

Les ménages éligibles à un logement social en en 2010

Selon la dernière Enquête Logement (ENL) de 2006, l'application des plafonds de ressources en vigueur au 01/01/2010 montre que parmi l'ensemble des ménages franciliens, 89,4 % (soit 4 371 000) sont éligibles à un logement social : 62,3 % (soit 3 047 000) ont des ressources inférieures aux plafonds PLUS et 27,1 % des ménages (soit 1 324 000) ont des revenus qui se situent entre les plafonds PLUS et les plafonds PLI. Seuls 10,6 % des ménages franciliens (soit 520 000) ont des revenus supérieurs aux plafonds PLI.

Proportion de ménages éligibles à un logement social en Île-de-France depuis 1980⁽¹⁾



(1) Pour les années 2006 et 2010, les barèmes appliqués sont ceux du PLUS, pour les années antérieures, il s'agit des barèmes PLA.

Sources : ENL 1992, 1996, 2002, 2006 ; ministère (pour 1980).

36 % des ménages franciliens (1 776 000) sont des locataires à revenus modestes et 9 % (454 000) des locataires à revenus moyens

Toutefois, la prise en compte des seules ressources est insuffisante. En dépit de revenus estimés faibles, des ménages ont pu devenir propriétaires (suite à un héritage, des gains exceptionnels, des aides familiales, une conjoncture favorable, une stratégie patrimoniale...) ; et d'autres sont logés gratuitement (logements de fonction ou prêtés par la famille).

Lorsque l'on décompte des 4 371 000 ménages éligibles à un logement social les 1 958 000 ménages propriétaires¹⁹ et les 183 000 ménages logés gratuitement, le nombre de ménages ayant des capacités financières insuffisantes au regard du logement passe à 2 230 000, soit moins de la moitié des ménages franciliens (45,6 %). Parmi ces derniers, 1 776 000 (soit 36,3 % de l'ensemble des ménages franciliens) ont des revenus modestes (inférieurs aux plafonds PLUS), et 454 000 (9,3 %) ont des revenus moyens (supérieurs aux plafonds PLUS et inférieurs aux plafonds PLI).

Les ménages franciliens selon les plafonds de ressources d'accès au logement social au 01/01/2010

Plafonds de ressources	Ménages éligibles à un logement social						Ensemble des ménages éligibles	Ménages non éligibles > PLI	Ensemble des ménages franciliens
	Ménages à revenus modestes			Ménages à revenus moyens					
	PLAI	PLUS	PLAI+PLUS	PLS	PLI	PLS+PLI			
Ensemble des ménages									
Effectif	1 397 157	1 649 802	3 046 959	767 561	556 686	1 324 247	4 371 206	519 659	4 890 865
% ligne	28,6	33,7	62,3	15,7	11,4	27,1	89,4	10,6	100
Ménages propriétaires et logés gratuitement									
Propriétaires effectif	369 876	763 089	1 132 965	449 020	376 157	825 177	1 958 142	409 097	2 367 239
Gratuit, fermier... effectif	78 250	59 581	137 831	26 255	18 947	45 202	183 033	8 080	191 113
<i>Sous ensemble</i>	<i>448 126</i>	<i>822 670</i>	<i>1 270 796</i>	<i>475 275</i>	<i>395 104</i>	<i>870 379</i>	<i>2 141 175</i>	<i>417 177</i>	<i>2 558 352</i>
Ménages locataires									
Parc locatif social (1) effectif	544 856	454 493	999 349	118 690	60 298	178 988	1 178 337	26 749	1 205 086
Parc locatif privé (2) effectif	404 175	372 639	776 814	173 596	101 284	274 880	1 051 694	75 734	1 127 428
<i>Sous ensemble</i>	<i>949 031</i>	<i>827 133</i>	<i>1 776 164</i>	<i>292 286</i>	<i>161 582</i>	<i>453 868</i>	<i>2 230 032</i>	<i>102 483</i>	<i>2 332 515</i>
En % de l'ensemble des ménages	19,4	16,9	36,3	6,0	3,3	9,3	45,6		
Revenu moyen (€ / mois) (3)	1 418	2 312	1 834	3 521	4 512	3 873	2 249	8 131	3 269

(1) Secteur HLM et secteur social non HLM. (2) Secteur locatif libre, loi de 1948 et sous-location, meublés et hôtels.

(3) Revenu au 01/01/2010 (revenu ENL du 01/07/2006 inflaté de 4,4 % selon l'Indice des Prix à la Consommation de l'Insee). Le revenu du ménage pris en compte pour ce calcul est revenu global déclaré du ménage, prestations sociales comprises.

Source : ENL 2006.

¹⁹ Ce volume englobe aussi des propriétaires en difficulté économique. Leur proportion est cependant peu importante.

ANNEXES

A1- Calcul de l'estimation des 399 000 demandeurs au 1^{er} juillet 2010 à partir de l'ENL 2006	14
A2- Calcul de l'estimation des 406 000 demandeurs au 1^{er} juillet 2010 à partir de l'enquête IAU îdF et des fichiers préfectoraux	16
A3- Résultats de l'enquête IAU îdF auprès des communes	22
A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1^{er} juillet 2010 HORS doublons (au lieu d'enregistrement ou de résidence)	26
A5- L'évolution de l'offre régionale de logements sociaux au cours des 60 dernières années	36
A6- Les barèmes de plafonds de ressources au 1^{er} janvier 2010.....	39
A7- Formulaire de demande de logement locatif social	41
A8- Cartes.....	47
- Nombre de demandeurs de logements sociaux en Île-de-France au 1 ^{er} juillet 2010	
- Part des logements sociaux en Île-de-France au 1 ^{er} janvier 2007	

A1- Calcul de l'estimation des 399 000 demandeurs au 1^{er} juillet 2010 établie à partir de l'Enquête Logement de l'Insee de 2006 (ENL2006)

Les Enquêtes Logement réalisées régulièrement par l'Insee sont une des rares sources permettant de connaître le nombre de demandeurs de logements sociaux au niveau régional. Cependant, ces Enquêtes Logement ne portent que sur le parc principal de logements : les ménages non ordinaires (ceux vivant en foyer ou en structures collectives et qui peuvent déposer une demande de logement social) ne sont pas enquêtés. Elles ne recensent pas non plus les demandes multiples au sein d'un même ménage, ainsi que les demandes non connues de la personne interviewée (Cf. supra). La dernière Enquête Logement disponible est celle de 2006, dont la date de valeur est le 1^{er} juillet 2006.

Le travail a donc consisté, dans un premier temps, à évaluer le volume des catégories de demandeurs non recensées ou mal recensées par l'Enquête Logement, et dans un deuxième temps, à extrapoler le nouveau total de demandeurs au 1^{er} juillet 2010, date de valeur de l'enquête de l'IAU îdF.

1- L'estimation des catégories de demandeurs non recensées ou mal recensées par l'Enquête Logement de 2006

Deux catégories de demandeurs ne sont pas (ou mal) recensées par les Enquêtes Logement. Il s'agit de ceux vivant en foyer et d'une partie de ceux n'ayant pas de logement en titre et hébergés par des parents ou des amis.

Le dénombrement de ces demandeurs manquants a donc été estimé. Cette estimation s'est appuyée sur l'enquête IAU îdF de 2006²⁰. Cette dernière donne une structure de la demande locative plus proche de la réalité et permet d'évaluer, par comparaison, les deux grands types de demandeurs manquants, totalement ou en partie, dans l'ENL : ceux vivant en foyer et les hébergés.

D'après l'enquête IAU îdF de 2006, les occupants en titre, les hébergés et les demandeurs vivant en foyer représentent respectivement 81,8 %, 15,0 % et 3,2 % de la totalité des demandeurs, alors que dans l'ENL 2006, les occupants en titre et les hébergés affichent des proportions sensiblement différentes (respectivement 95,5 % et 4,5%)²¹, tandis que les demandeurs vivant en foyer sont absents (car non enquêtés).

T05 - Catégories de demandeurs selon l'enquête IAU îdF de 2006 et l'ENL 2006

Catégories de demandeurs	Enquête IAU-îdF de 2006		ENL 2006	
	Effectif	en %	Effectif	en %
Occupants en titre	227 960	80,748%	313 474	95,552%
Vivant à l'hôtel	2 945	1,043%		
<i>Sous total</i>	230 905	81,791%		
Hébergés	42 341	14,998%	14 591	4,448%
Vivant en foyer	9 066	3,211%	/	/
Total demandeurs	282 312	100,0%	328 065	100,0%

Pour « corriger » l'ENL, la démarche a consisté à appliquer, à cette dernière, les proportions observées dans l'enquête IAU îdF de 2006 et décrites ci-dessus. Ainsi, les 313 474 demandeurs occupants en titre de l'ENL ne représentent plus que 81,8 % de la totalité des demandeurs au lieu de 95,5%. Le total « corrigé » des demandeurs de l'ENL 2006 représente donc un volume total sensiblement plus important : 383 262 (313 474 / 81,79 %) au lieu des 328 065 donnés par l'enquête non corrigée (313 474 / 95,55%).

Les volumes des demandeurs hébergés ou vivant en foyer sont ensuite estimés à partir de ce nouveau total (383 262), en appliquant les taux respectifs de 15,0 % et 3,2 % constatés lors de l'enquête IAU îdF de 2006. Ce calcul donne respectivement 42 890 demandeurs hébergés et 12 308 demandeurs vivant en foyer, qui viennent s'ajouter aux 313 474 occupants en titre (Cf. tableau).

²⁰ Entre octobre 2005 et janvier 2006, l'IAU îdF a réalisé, en plus de l'enquête auprès des communes, une enquête téléphonique auprès de 5 000 demandeurs de logements sociaux tirés de façon aléatoire parmi les 300 000 candidats figurant dans les fichiers préfectoraux des mal-logés des huit départements de la région (Cf. rapport, mars 2007). Parmi les points abordés dans cette enquête figuraient des questions sur le logement du demandeur ou, quand il n'était pas l'occupant en titre de son logement, sur la nature de l'hébergement (chez des parents, des amis, dans des structures...) quand celui-ci existait.

²¹ Les proportions de demandeurs occupants en titre (95,55%) et des hébergés (4,45%) correspondent à celles observées en moyenne sur les enquêtes de 2002 et 2006. Il s'agit ici de stabiliser les proportions, qui font référence à des effectifs peu importants.

T06 - Effectifs ENL selon les proportions de l'enquête IAU îdF

Catégories de demandeurs	ENL 2006		ENL 2006 avec les proportions de l'enquête IAU-îdF de 2006		Nb de demandeurs supplémentaires estimés (b) - (a)
	Effectif (a)	en %	Effectif (b)	en %	
Occupants en titre Vivant à l'hôtel	313 474	95,552%	313 474	81,791%	0
Hébergés	14 591	4,448%	57 481	14,998%	42 890
Vivant en foyer	/	/	12 308	3,211%	12 308
Total demandeurs	328 065	100,0%	383 262	100,0%	55 197

2- L'extrapolation du volume total des demandeurs à la date du 1^{er} juillet 2010

Pour extrapoler le nombre de demandeurs au 1^{er} juillet 2010, le volume corrigé de la demande au 1^{er} juillet 2006 (soit 383 262) a été inflaté du taux annuel d'augmentation du nombre de demandeurs constaté au cours de la période 1984-2006 : 1,035 %. Cette période a été retenue pour disposer d'une évolution sur une longue période (par définition plus stable), mais aussi en raison de la taille particulièrement importante des échantillons de ces deux enquêtes.

Le taux d'augmentation annuel de 1,035 % appliqué pendant 4 ans augmente le volume des demandeurs de 16 115, donnant au final un total de **399 377** demandeurs.

T07- Nombre de demandeurs au 1^{er} juillet 2010

	Nombre de demandeurs
Nombre total de demandeurs estimé au 1er juillet 2006 (ENL 2006 avec les proportions de l'enquête IAU-îdF de 2006)	383 262
Pourcentage de hausse annuelle retenu et appliqué entre le 01.07.2006 et le 01.07.2010 (1)	(1,01035) ⁴
Nombre de demandeurs supplémentaires entre le 01.07.2006 et le 01.07.2010	16 115
Nombre total de demandeurs estimé au 1er juillet 2010	399 377

(1) Détail du calcul : entre le 1/11/1984 et le 1/07/2006 (dates modales des deux enquêtes), représentant une période de 21,67 années, le nombre de demandeurs a augmenté de 24,98 % (262 499 en 1984, 328 065 en 2006), soit une hausse annuelle de 1,035%.

Avertissement – précision des résultats dans l'ENL

Les Enquêtes Logement sont des enquêtes par sondage réalisées régulièrement tous les 4-5 ans par l'INSEE depuis 1955. Ces enquêtes sont pondérées pour représenter le parc total de logements à la date de l'enquête. Le taux moyen des coefficients d'extrapolation varie selon les enquêtes de 400-600 (1978, 1984, 1992 et 2006) à 800-900 (1988, 1996 et 2002).

Le lecteur est invité à être très prudent vis à vis des effectifs et variations de faible importance. Le calcul rigoureux de la précision des résultats est complexe du fait de la modulation des taux de sondage et du mode de tirage. Le tableau suivant fournit les intervalles de confiance à 95 % calculés pour quelques valeurs d'effectifs (enquête de 2006) :

Effectifs	Précisions relatives des effectifs	Intervalle de confiance
500 000	7%	[466 000 ; 534 000]
100 000	15%	[85 000 ; 115 000]
50 000	22%	[39 000 ; 61 000]
10 000	48%	[5 000 ; 15 000]

A2- Calcul de l'estimation des 406 000 demandeurs au 1^{er} juillet 2010 établie par l'enquête IAU ÎdF de 2010

Entre avril et septembre 2010, l'IAU ÎdF a mené une enquête téléphonique auprès de la ville de Paris, des 123 communes de la Petite couronne et d'un échantillon représentatif de 119 communes de la Grande couronne (regroupant 90 % de l'ensemble de la demande). Cette enquête a ensuite été complétée par un travail auprès des préfectures pour disposer des données des fichiers préfectoraux des mal-logés, notamment pour connaître le nombre de demandeurs des petites communes non enquêtées de la Grande couronne.

Le travail a consisté, dans un premier temps, à évaluer le volume total des demandes transitant par les communes franciliennes, et dans un deuxième temps, à estimer la part des doubles demandes (ménages de bonne foi déposant plusieurs demandes dans des communes ou des départements différents) présentes dans les fichiers communaux, pour passer de la notion de demande à celle de demandeur. La date de valeur des résultats est le 1^{er} juillet 2010.

1- L'estimation du volume de la demande transitant par les fichiers communaux et préfectoraux

1.1 Le nombre de demandes à Paris

Selon les données les plus récentes de la ville de Paris, le nombre des demandes s'élève à 118 219. Les effectifs transmis correspondent à ceux du 1^{er} janvier 2010.

1.2 Le nombre de demandes en Petite couronne

Après enquête auprès des 123 communes de la Petite couronne, le nombre de demandes déposées ou renouvelées au cours des 12 derniers mois s'élève à près de 180 000. Ce volume a pour date de valeur le 1^{er} juillet 2010 (*Cf. infra pour de détail des effectifs à la commune*).

T08 - Nombre de demandes valides en Petite couronne au 1^{er} juillet 2010

Département	Nombre de communes enquêtées	Nombre de demandes valides au 01.07.2010 après enquête auprès des communes (lieu d'enregistrement de la demande)
Hauts-de-Seine	36	61 760
Seine-Saint-Denis	40	63 678
Val-de-Marne	47	53 258
Petite couronne	123	178 696

1.3 Le nombre de demandes en Grande couronne

1.3.1 Les départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne

Pour les trois départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne, qui disposent d'un fichier préfectoral des mal-logés exploitable à des fins statistiques, la méthode a consisté, dans un premier temps, à enquêter un échantillon représentatif de communes dans chacun de ces trois départements (soit 78 communes représentant 58 % de la demande totale recensée dans les trois fichiers préfectoraux, *Cf. infra sur la constitution de l'échantillon*), puis dans un deuxième temps, à estimer les volumes de demandes pour les communes non enquêtées grâce aux fichiers préfectoraux.

Pour les communes non enquêtées et recensées dans les fichiers préfectoraux, l'estimation a consisté à inflater les effectifs de demandes recensés dans les fichiers préfectoraux de l'écart moyen départemental constaté, pour les communes enquêtées, entre le nombre de demandes de l'enquête IAU ÎdF (menée entre avril et septembre 2010) et celui des fichiers préfectoraux (datés de juillet-septembre 2010). Les effectifs transmis correspondent à ceux du 1^{er} juillet 2010 (*Cf. infra pour les effectifs des communes enquêtées*).

T09 - Nombre de demandes valides dans les départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne après enquête auprès d'un échantillon représentatif de communes

Département	Nombre	Communes enquêtées			Ensemble des communes		
		Nbre de demandes valides au 01.07.2010 après enquête auprès des communes (lieu d'enregistrement de la demande)	Nbre de demandes valides figurant dans les fichiers préfectoraux (juillet-septembre 2010) pour les communes enquêtées (lieu de résidence des demandeurs)	Ecart (en %)	Nbre total de demandes valides figurant dans les fichiers préfectoraux (juillet-septembre 2010) (lieu de résidence des demandeurs)	Nbre de demandes valides totales au 01.07.2010 après redressement	Ecart (en valeur)
Seine-et-Marne	30	14 933	13 070	14,25%	22 486	25 691	3 205
Yvelines *	28	17 411	15 674	11,08%	26 424	28 992	2 569
Essonne	20	17 015	12 487	36,26%	22 422	30 553	8 131
Ensemble	78	49 359	41 231	19,71%	71 331	85 236	13 905

* Les 26 424 demandes de ce département figurant dans la colonne (d) correspondent aux 23 178 demandes du fichier préfectoral auxquelles ont été ajoutées les 3 245 demandes issues de la communauté d'agglomération du Mantois. L'écart de 11,08% calculé en (c) a été appliqué uniquement aux 23 178 demandes du fichier préfectoral, soit 23 178 * 1,108 = 25 747 demandes. A ces 25 747 ont été additionnées les 3 245 demandes du Mantois, soit un total redressé de 28 992 demandes pour les Yvelines. Le fichier de l'agglomération du Mantois est en effet transmis dans sa totalité à la préfecture ; il contient de ce fait les doubles demandes issues des communes situées en dehors de la communauté d'agglomération (cf. encadré sur « Les fichiers préfectoraux des demandeurs de logements sociaux » en fin de chapitre).

La constitution de l'échantillon de communes dans les départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne

1- L'échantillonnage

Dans ces trois départements qui disposent d'un fichier des mal-logés exploitable à des fins statistiques, 20 à 30 communes par département, soit 78 au total, ont été appelées pour constituer la base d'échantillonnage. En effet, selon les données préfectorales, les 20 à 30 communes les plus importantes en termes de demandes, concentrent près de 60 % de la demande totale dans chacun des départements, soit une proportion très représentative (Cf. tableau).

2- La stratification

La demande étant concentrée dans quelques villes, les communes, dans chaque département, ont été ventilées en 4 strates selon leur nombre de demandes (du plus grand au plus petit), afin d'interroger toutes les catégories de communes (forts ou faibles effectifs de demandes) avec la même fréquence.

Représentativité de l'échantillon des 78 communes enquêtées en Seine-et-Marne, dans les Yvelines et en Essonne

Département	Nombre de demandes valides figurant dans les fichiers préfectoraux (juin-septembre 2010) lieu de résidence des demandeurs			Niveau de représentativité des communes enquêtées (c) = (a) / (b)
	Communes enquêtées		Ensemble des communes	
	Nombre	Effectif (a)	Effectif (b)	
Seine-et-Marne	30	13 070	22 486	58,1%
Yvelines	28	15 674	26 424	59,3%
Essonne	20	12 487	22 422	55,7%
Ensemble	78	41 231	71 331	57,8%

1.3.2 Le département du Val-d'Oise

Pour le département du Val d'Oise, qui ne dispose pas d'un fichier préfectoral des mal-logés exploitable à des fins statistiques, il a été nécessaire de réaliser une enquête téléphonique plus importante : 41 communes ont ainsi été contactées représentant 31 131 demandes, soit 88 % du volume total départemental²².

Pour les 52 communes non enquêtées et recensées dans le fichier préfectoral (cumulant 3 528 demandes), les effectifs de leur fichier ont été inflatés de 19,71 %²³. Les effectifs transmis correspondent à ceux du 1^{er} juillet 2010 (Cf. *infra* pour les effectifs des communes enquêtées).

²² L'enquête téléphonique a été réalisée par l'IAU îdF et la préfecture du Val-d'Oise entre avril et juillet 2010. Parmi les 41 communes, 33 ont été enquêtées à la fois par l'IAU îdF et la préfecture, et les 8 autres séparément, respectivement 3 par l'IAU îdF et 5 par la préfecture.

²³ Ce pourcentage correspond à l'écart moyen constaté dans les trois autres départements de la Grande couronne, entre le nombre de demandes recensées lors de l'enquête IAU îdF auprès des 78 communes enquêtées, et le nombre de demandes de ces mêmes communes recensées dans les trois fichiers préfectoraux (cf. T09). Cette moyenne a été utilisée pour pallier l'absence de cette donnée dans le Val-d'Oise dont le fichier préfectoral n'est pas exploitable à des fins statistiques.

T10 - Nombre de demandes valides dans le Val d'Oise après enquête auprès des communes

Département	Communes enquêtées		Communes non enquêtées				Ensemble des communes	
	Nombre	Nbre de demandes valides au 01.07.2010 après enquête auprès des communes du Val-d'Oise (lieu d'enregistrement de la demande)	Nombre	Nbre de demandes valides des communes non enquêtées figurant dans le fichier préfectoral du Val d'Oise (septembre 2010) (lieu de résidence des demandeurs)	Ecart constaté, pour les communes enquêtées par l'IAU-IdF dans le 77, le 78 et le 91, entre les données de l'enquête IAU-IdF et les données des fichiers préfectoraux	Nbre de demandes valides totales au 01.07.2010 après redressement	Ecart (en valeur)	Nombre total de demandes au 01.07.2010
		(a)		(b)	(c)	(d) = (b) * [1+(c)]	(e) = (d) - (b)	(f) = (a) + (d)
Val-d'Oise	41	31 131	52	3 528	19,71%	4 224	696	35 355

Au 1^{er} juillet 2010, le volume total annuel de la demande francilienne transitant par les communes et les préfetures peut être estimé à **417 505**.

T11 - Nombre de demandes au 1^{er} juillet 2010 après enquête auprès des communes et redressement pour les communes non enquêtées

Département	Paris	92	93	94	Petite couronne	77	78	91	95	Grande couronne	Total
Nombre de demandes	118 219	61 760	63 678	53 258	178 696	25 691	28 992	30 553	35 355	120 590	417 505

2- L'estimation des demandes multiples dans les fichiers communaux

L'évaluation du poids des demandes multiples (*c'est-à-dire les demandes déposées par un même demandeur dans plusieurs institutions, communes ou départements*) présentes dans les fichiers communaux, s'avère nécessaire pour passer d'un nombre de demandes à un nombre de demandeurs.

Cette surestimation semble d'ailleurs ne pas être négligeable, notamment depuis la création du numéro unique en 2000. Ce dispositif a en effet limité les refus des communes au motif de la non-domiciliation des demandeurs sur leur territoire comme c'était fréquemment le cas auparavant, puisque ce numéro est attribué sans examen de recevabilité (plafonds de ressources, régularité de séjour des étrangers...) et indépendamment du lieu de résidence du demandeur (*Cf. supra*).

2.1 Le traitement de Paris et de la Petite couronne

L'estimation des doublons s'appuie sur l'enquête IAU IdF de 2006 qui comporte une série de questions sur le lieu de dépôt de la demande, le type d'institution enregistrant la demande (mairie, organisme Hlm, préfecture, « 1% Logement », association...), ainsi que sur le nombre de dossiers déposés quand le ménage sollicite plusieurs institutions.

L'analyse de ces variables fait apparaître que 5,3% des demandeurs parisiens ont déposé deux dossiers (ou plus) dans deux, ou plusieurs communes différentes (ces doublons communaux englobent également les doublons départementaux), proportion qui monte à 14% en Petite couronne (18,0% dans les Hauts-de-Seine, 17,2% en Seine-Saint-Denis et 9,3% dans le Val-de-Marne).

Ces proportions départementales de doublons ont été retranchées aux effectifs des demandeurs figurant dans les fichiers communaux, afin de ne garder qu'une seule demande par ménage.

T12 - Nombre de demandeurs à Paris et en Petite couronne HORS DOUBLES-COMPTES

Département	Nbre de demandes valides au 01.07.2010 après enquête auprès des communes (lieu d'enregistrement de la demande)	Proportion de doublons à la commune selon l'enquête IAU IdF de 2006 (1)	Nombre de demandeurs HORS DOUBLONS au 01.07.2010
	(a)	(b)	(c) = (a) * [1 - (b)]
Paris	118 219	5,3%	111 923
Hauts-de-Seine	61 760	18,0%	50 613
Seine-Saint-Denis	63 678	17,2%	52 703
Val-de-Marne	53 258	9,3%	48 287
Petite couronne	178 696	15,2%	151 603

(1) Pour rendre les calculs plus aisés, les triplons, quadruplons et quintuplons ont été "convertis" en équivalent doublon. Un triplon correspond ainsi à 1,5 doublon, un quadruplons à deux doublons et un quintuplons à 2,5 doublons.

2.2 Le traitement de la Grande couronne

2.2.1 Les départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne

Ces trois départements disposant de fichiers exploitables à des fins statistiques, l'estimation du nombre de demandes multiples a été réalisée à partir des fichiers des mal-logés de ces préfectures.

2.2.1.1 Les doublons communaux

Dans ces trois fichiers préfectoraux, le traitement des doublons communaux ne s'avère pas nécessaire car après la compilation des fichiers communaux en préfecture, ils sont éliminés manuellement lors de la saisie ou des recherches de candidats, quand deux ou plusieurs dossiers de demande présentent le même nom et la même date de naissance. La demande maintenue est la première demande valide enregistrée dans le fichier préfectoral.

2.2.1.2 Les doublons départementaux

Les préfectures ne croisant pas leurs fichiers de demandes des mal-logés entre elles, les doubles-demandes issues des autres départements de la région sont donc présentes. L'évaluation de la part de ces doubles demandes s'appuie également sur l'enquête IAU îdF de 2006. Selon cette dernière, les doubles demandes départementales représentent 4,1 % des demandes en Seine-et-Marne, 4,9 % dans les Yvelines et 6,4 % en Essonne. Ces proportions de double-demandes ont donc été retranchées aux effectifs figurant dans les trois fichiers préfectoraux.

2.2.1.3 Les doublons communaux consécutifs à la réévaluation du nombre de demandes des fichiers préfectoraux

Pour être exhaustif sur le repérage des doublons dans ces trois départements, un dernier calcul a été nécessaire. En effet, lors de l'étape précédente (Cf. T09), le nombre de demandes a été réévalué dans les communes non enquêtées, suite à l'écart observé entre le nombre de demandes figurant dans les fichiers communaux des communes enquêtées et le nombre de demandes de ces mêmes communes figurant dans les fichiers préfectoraux. Aux seuls effectifs ajoutés a donc été retranché le taux de doublon communal (et non départemental). Selon l'enquête IAU îdF de 2006, ces taux sont respectivement de 9,7 % en Seine-et-Marne, 13,8 % dans les Yvelines et 13,2 % en Essonne.

Tab13 - Nombre de demandeurs dans les départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne HORS DOUBLES-COMPTES

Département	Nombre de demandes valides figurant dans les fichiers préfectoraux (juillet-septembre 2010) (lieu d'enregistrement de la demande)	Ecart d'effectifs entre les communes de l'enquête IAU îdF 2010 et les données de ces mêmes communes dans le fichier préfectoral (juillet-septembre 2010)	Nombre de demandes valides après redressement	Doublons départementaux		Doublons communaux		Nombre de demandeurs HORS DOUBLONS au 01.07.2010
				Proportion de demandes multiples (1)	dont nombre de demandeurs ayant déposé deux dossiers ou plus, dans deux départements ou plus	Proportion de demandes multiples (1)	dont nombre de demandeurs ayant déposé deux dossiers ou plus, dans deux communes ou plus	
	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e) = (a)*(d)	(f)	(g) = [(c)-(a)]*(f)	(h) = (c)-[(e)+(g)]
Seine-et-Marne	22 486	14,3%	25 691	4,1%	927	9,7%	347	24 416
Yvelines	26 424	11,1%	28 992 *	4,9%	1 304	13,8%	368	27 320
Essonne	22 422	36,3%	30 553	6,4%	1 428	13,2%	1 069	28 055
Ensemble	71 331	19,7%	85 236	5,1%	3 660	12,8%	1 785	79 791

* Cf T09 pour le décompte des 28 992 demandes dans ce département.

(1) La proportion de doublons est celle observée lors de l'enquête IAU îdF de 2006 réalisée auprès des demandeurs de logements sociaux. Pour rendre les calculs plus aisés, les triplons, quadruplons et quintuplons ont été "convertis" en équivalent doublon. Un triplon correspond ainsi à 1,5 doublon, un quadruplon à deux doublons et un quintuplon à 2,5 doublons.

2.2.2 Le département du Val-d'Oise

Faute d'un fichier exploitable à des fins statistiques, les effectifs des demandes de logements sociaux du Val-d'Oise ont été obtenus pour l'essentiel après une enquête auprès des communes de ce département, menée à la fois par l'IAU îdF et la préfecture (Cf. supra). Aussi l'estimation des doublons dans ce département combine la méthode utilisée pour les communes enquêtées de la Petite couronne et celle utilisée pour les communes non enquêtées des trois départements de la Grande couronne.

2.2.2.1 Les doublons communaux dans les communes enquêtées

Selon l'enquête IAU îdF de 2006, 15,6 % des demandeurs du Val-d'Oise ont déposé deux dossiers (ou plus) dans deux, ou plusieurs communes différentes de leur département. Cette proportion a été retirée aux seules 31 131 demandes identifiées lors de l'enquête communale réalisée par l'IAU îdF et la préfecture.

2.2.2.2 Les communes non enquêtées

2.2.2.2.1 Les doublons départementaux

Pour la partie des demandes issue du fichier préfectoral (3 528 demandes issues des 52 communes non enquêtées), ont été retirées les doubles-demandes déposées dans deux, ou plusieurs départements (7,6 % selon l'enquête IAU îdF de 2006) pour tenir compte de l'absence de croisement des fichiers préfectoraux des mal-logés.

2.2.2.2.2 Les doublons communaux consécutifs à la réévaluation du nombre de demandeurs des fichiers préfectoraux

Comme pour les trois autres départements de la Grande couronne, un dernier calcul a été nécessaire pour compenser, dans les 52 communes non enquêtées, l'augmentation du nombre de demandes consécutive à l'écart moyen observé entre le nombre de demandes issues de l'enquête communale et celui figurant dans les fichiers préfectoraux de Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne. Aux seuls effectifs ajoutés (soit 696, Cf. T10 colonne « e »), a été retranché le taux de doublon communal (et non départemental). Selon l'enquête IAU îdF de 2006, ce taux est de 15,6 % dans le Val-d'Oise.

Au final, le nombre total de demandeurs dans ce département s'élève à **30 117**.

T14 - Nombre de demandeurs dans le Val-d'Oise HORS DOUBLES-COMPTES

Département du Val-d'Oise	Nombre de demandes validées figurant dans les fichiers préfectoraux (juillet-septembre 2010) (lieu de résidence des demandeurs)	Ecart d'effectifs entre les communes de l'enquête IAU-îdF de 2010 et les données de ces mêmes communes dans les fichiers préfectoraux (77, 78, 91) (juillet-septembre 2010)	Nombre de communes enquêtées (1)	Nombre de demandes validées issues des enquêtes (phases 1 et 2) ou après redressement (phase 3)	Doublons départementaux		Doublons communaux		Nombre de demandeurs HORS DOUBLONS au 01.07.2010
					Proportion de demandes multiples (2)	Nombre de demandeurs ayant déposé deux dossiers ou plus, dans deux départements ou plus	Proportion de demandes multiples (2)	Nombre de demandeurs ayant déposé deux dossiers ou plus, dans deux communes ou plus	
	(a)	(b)		(c)=(a)*(1/b)	(d)	(e) = (a)*(d)	(f)	(g) = [(c)-(a)]*(f)	(h) = (c)-[(e)+(g)]
Données issues de l'enquête auprès des communes réalisées par l'IAU-îdF 2010 (phase 1)	/	/	36	30 281	/	/	15,6%	4 728	25 553
Données issues de l'enquête auprès des communes réalisées par la Préfecture (phase 2)	/	/	5	850	/	/	15,6%	133	717
Ensemble communes enquêtées	/	/	41	31 131	/	/	15,6%	4 860	26 271
Données issues du fichier préfectoral (phase 3)	3 528	19,7%	/	4 224	7,6%	269	15,6%	109	3 846
Ensemble	/	/	41	35 355	/	269	/	4 969	30 117

(1) Parmi les 41 communes, 33 ont été enquêtées à la fois par l'IAU îdF et la préfecture, et les 8 autres séparément, respectivement 3 par IAU îdF et 5 par la préfecture.

(2) La proportion de doublons est celle observée lors de l'enquête IAU îdF de 2006 réalisée auprès des demandeurs de logements sociaux. Pour rendre les calculs plus aisés, les triplons, quadruplons et quintuplons ont été "convertis" en équivalent doublon. Un triplon correspond ainsi à 1,5 doublon, un quadruplon à deux doublons et un quintuplon à 2,5 doublons.

Ces proportions de doublons, extrapolées aux fichiers communaux de demandes de logement social, font apparaître un nombre de demandeurs ayant doublonné d'environ 44 072, soit un nombre total de demandeurs réels transitant par les fichiers communaux de 373 433. En ajoutant les 32 850 attributions réalisées au profit du « 1 % Logement », le nombre de demandeur au 1^{er} juillet 2010 s'élève à **406 284**.

T15 - Nombre de demandes et de demandeurs selon le département

Département	Nbre de demandes validées au 01.07.2010 (lieu d'enregistrement de la demande)	Nombre de doublons à la commune et au département	Nombre de demandeurs HORS DOUBLONS au 01.07.2010	Proportion de doublons à la commune et au département	Logements attribués au bénéfice des collecteurs du 1% logement	Nombre de demandeurs au 01.07.2010
	(a)					
Paris	118 219	6 296	111 923	5,3%	5 545	117 468
Hauts-de-Seine	61 760	11 147	50 613	18,0%	4 634	55 247
Seine-Saint-Denis	63 678	10 975	52 703	17,2%	4 871	57 574
Val-de-Marne	53 258	4 971	48 287	9,3%	4 403	52 690
Petite couronne	178 696	27 093	151 603	15,2%	13 908	165 511
Seine-et-Marne	25 691	1 275	24 416	5,0%	2 029	26 445
Yvelines	28 992	1 672	27 320	5,8%	4 222	31 542
Essonne	30 553	2 498	28 055	8,2%	3 679	31 734
Val-d'Oise	35 355	5 238	30 117	14,8%	3 467	33 584
Grande couronne	120 590	10 682	109 908	8,9%	13 397	123 305
TOTAL	417 505	44 072	373 434	10,6%	32 850	406 284

Source : IAU îdF, enquête auprès des communes et Dreif, enquête Attributions 2009.

Les fichiers préfectoraux des demandeurs de logements sociaux

Les fichiers préfectoraux sont constitués à partir des dossiers de candidature remplis dans les communes, qu'elles soient délégataires ou non du contingent préfectoral. Ce schéma s'applique à tous les départements, sauf dans les Hauts-de-Seine où les communes du contingent préfectoral (*Cf. encadré ci-dessous*) sont très nombreuses dans ce département (33 communes sur 36).

Dans la pratique, les volumes de demandes figurant dans les fichiers préfectoraux et communaux diffèrent quelque peu. Trois explications peuvent être avancées :

La première concerne les retards de saisie, en particulier quand la préfecture reçoit de la part de certaines communes des dossiers papiers de demandes de logement social et non un fichier informatisé (*Cf. tableaux pages 26 à 35 pour la liste des communes ayant mis en place une transmission informatique de leur fichier de demandes*). Des retards de un à plusieurs mois peuvent ainsi se produire, représentant quelques centaines à quelques milliers de demandes.

La deuxième raison concerne les demandes « atypiques », qui ne sont pas transmises aux préfectures par les communes (car traitées directement par ces dernières). Il s'agit, par exemple, des demandeurs qui travaillent dans une commune mais qui n'y résident pas, de ceux qui n'y travaillent pas et qui n'y résident pas mais bénéficient de conditions particulières (appui d'élus locaux, d'associations...), ou encore d'anciens résidents qui, après un temps d'absence, veulent réintégrer leur ancienne commune. Ces situations atypiques peuvent également représenter quelques milliers de dossiers.

La troisième raison concerne les demandes multiples (déposées dans plusieurs communes), qui sont éliminées manuellement lors de la saisie ou des recherches de candidats dans les fichiers préfectoraux.

La délégation du contingent préfectoral

Selon l'article 60 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, le représentant de l'Etat dans le département peut, par convention, déléguer au maire ou, avec l'accord du maire, au président d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat, tout ou partie des réservations de logements dont il bénéficie sur le territoire de la commune ou de l'établissement.

En juillet 2010, 33 communes des Hauts-de-Seine sur 36 sont délégataires du contingent préfectoral de logements sociaux. Elles gèrent de ce fait, en leur nom propre et pour le compte de la préfecture, l'inscription, le suivi et le renouvellement des demandes attribuées autrefois par la préfecture. Dans les autres départements, les délégations du contingent préfectoral sont nettement moins nombreuses : 2 communes sur 47 dans le Val-de-Marne, 17 communes sur 262 dans les Yvelines (dont l'intercommunalité de Mantes) et 39 communes sur 185 dans le Val d'Oise (*Cf. tableaux pages 26 à 35 pour la liste des communes bénéficiaires de la délégation du contingent préfectoral*).

A3- Résultats de l'enquête IAU îdF auprès des communes

Hauts-de-Seine (36 communes enquêtées)

Code Insee	Commune	Nombre de demandes de logements sociaux valides après enquête auprès des communes : lieu de dépôt de la demande		Evolution 2006 / 2010
		Janvier 2006	Juillet 2010	
92050	Nanterre	4 600	4 947	+ 7,5%
92024	Clichy	4 064	4 723	+ 16,2%
92044	Levallois-Perret	4 167	4 650	+ 11,6%
92012	Boulogne-Billancourt	3 475	4 100	+ 18,0%
92036	Gennevilliers	2 819	3 623	+ 28,5%
92004	Asnières-sur-Seine	2 411	2 991	+ 24,1%
92026	Courbevoie	2 155	2 783	+ 29,1%
92025	Colombes	2 167	2 678	+ 23,6%
92023	Clamart	1 988	2 557	+ 28,6%
92062	Puteaux	2 628	2 446	- 6,9%
92002	Antony	1 717	2 271	+ 32,3%
92040	Issy-les-Moulineaux	2 032	1 951	- 4,0%
92063	Rueil-Malmaison	1 630	1 801	+ 10,5%
92007	Bagneux	1 442	1 766	+ 22,5%
92073	Suresnes	1 171	1 617	+ 38,1%
92048	Meudon	2 454	1 550	- 36,8%
92049	Montrouge	1 184	1 484	+ 25,3%
92046	Malakoff	2 050	1 456	- 29,0%
92078	Villeneuve-la-Garenne	876	1 200	+ 37,0%
92019	Châtenay-Malabry	860	1 044	+ 21,4%
92020	Châtillon	865	1 017	+ 17,6%
92060	Le Plessis-Robinson	1 215	991	- 18,4%
92014	Bourg-la-Reine	712	913	+ 28,2%
92071	Sceaux	608	912	+ 50,0%
92075	Vanves	882	888	+ 0,7%
92051	Neuilly-sur-Seine	850	819	- 3,6%
92032	Fontenay-aux-Roses	670	778	+ 16,1%
92035	La Garenne-Colombes	643	738	+ 14,8%
92009	Bois-Colombes	589	695	+ 18,0%
92064	Saint-Cloud	646	665	+ 2,9%
92022	Chaville	378	554	+ 46,6%
92072	Sèvres	840	526	- 37,4%
92033	Garches	249	242	- 2,8%
92077	Ville-d'Avray	190	233	+ 22,6%
92076	Vaucresson	134	140	+ 4,5%
92047	Marnes-la-Coquette	18	11	- 38,9%

Total	55 379	61 760	+ 11,5%
--------------	---------------	---------------	----------------

Seine-Saint-Denis (40 communes enquêtées)

Code Insee	Commune	Nombre de demandes de logements sociaux valides après enquête auprès des communes : lieu de dépôt de la demande		Evolution 2006 / 2010
		Janvier 2006	Juillet 2010	
93048	Montreuil	5 074	6 579	+ 29,7%
93066	Saint-Denis	5 700	6 333	+ 11,1%
93001	Aubervilliers	3 609	4 439	+ 23,0%
93055	Pantin	3 613	3 300	- 8,7%
93010	Bondy	1 863	3 112	+ 67,0%
93070	Saint-Ouen	2 810	3 006	+ 7,0%
93008	Bobigny	2 390	2 890	+ 20,9%
93029	Drancy	1 939	2 280	+ 17,6%
93006	Bagnolet	1 833	1 984	+ 8,2%
93027	La Courneuve	1 816	1 969	+ 8,4%
93053	Noisy-le-Sec	1 820	1 853	+ 1,8%
93005	Aulnay-sous-Bois	1 651	1 797	+ 8,8%
93031	Epinay-sur-Seine	1 600	1 788	+ 11,8%
93007	Le Blanc-Mesnil	1 529	1 646	+ 7,7%
93072	Stains	1 595	1 520	- 4,7%
93051	Noisy-le-Grand	1 370	1 511	+ 10,3%
93063	Romainville	1 316	1 406	+ 6,8%
93059	Pierrefitte-sur-Seine	1 046	1 379	+ 31,8%
93064	Rosny-sous-Bois	1 041	1 255	+ 20,6%
93045	Les Lilas	1 249	1 166	- 6,6%
93073	Tremblay-en-France	1 035	1 108	+ 7,1%
93061	Le Pré-Saint-Gervais	1 400	1 056	- 24,6%
93030	Dugny	624	1 050	+ 68,3%
93071	Sevran	1 143	1 044	- 8,7%
93050	Neuilly-sur-Marne	737	1 033	+ 40,2%
93014	Clichy-sous-Bois	895	1 023	+ 14,3%
93046	Livry-Gargan	925	1 006	+ 8,8%
93078	Villepinte	764	835	+ 9,3%
93032	Gagny	692	650	- 6,1%
93077	Villemomble	585	537	- 8,2%
93079	Villetaneuse	486	526	+ 8,2%
93013	Le Bourget	402	507	+ 26,1%
93057	Les Pavillons-sous-Bois	738	480	- 35,0%
93047	Montfermeil	353	430	+ 21,8%
93039	L'Île-Saint-Denis	281	384	+ 36,7%
93049	Neuilly-Plaisance	300	272	- 9,3%
93062	Le Raincy	165	251	+ 52,1%
93074	Vaujours	106	116	+ 9,4%
93033	Gournay-sur-Marne	40	80	+ 100,0%
93015	Coubron	29	77	+ 165,5%

Total	56 564	63 678	+ 12,6%
--------------	---------------	---------------	----------------

A3- Résultats de l'enquête IAU îdF auprès des communes

Val-de-Marne (47 communes enquêtées)

Code Insee	Commune	Nombre de demandes de logements sociaux valides après enquête auprès des communes : lieu de dépôt de la demande		Evolution 2006 / 2010
		Janvier 2006	Juillet 2010	
94041	Ivry-sur-Seine	4 278	5 658	+ 32,3%
94081	Vitry-sur-Seine	4 038	4 738	+ 17,3%
94028	Créteil	3 752	4 374	+ 16,6%
94017	Champigny-sur-Marne	3 450	3 264	- 5,4%
94076	Villejuif	2 500	2 600	+ 4,0%
94022	Choisy-le-Roi	1 700	2 138	+ 25,8%
94033	Fontenay-sous-Bois	1 859	1 782	- 4,1%
94046	Maisons-Alfort	1 647	1 697	+ 3,0%
94068	Saint-Maur-des-Fossés	1 300	1 633	+ 25,6%
94078	Villeneuve-Saint-Georges	1 156	1 600	+ 38,4%
94003	Arcueil	1 289	1 500	+ 16,4%
94037	Gentilly	1 380	1 495	+ 8,3%
94080	Vincennes	1 385	1 472	+ 6,3%
94011	Bonneuil-sur-Marne	985	1 349	+ 37,0%
94016	Cachan	1 132	1 232	+ 8,8%
94043	Le Kremlin-Bicêtre	851	1 204	+ 41,5%
94002	Alfortville	1 482	1 189	- 19,8%
94038	L'Hay-les-Roses	866	1 030	+ 18,9%
94018	Charenton-le-Pont	853	1 013	+ 18,8%
94034	Fresnes	806	880	+ 9,2%
94054	Orly	718	837	+ 16,6%
94021	Chevilly-Larue	718	819	+ 14,1%
94052	Nogent-sur-Marne	829	746	- 10,0%
94077	Villeneuve-le-Roi	622	738	+ 18,6%
94042	Joinville-le-Pont	700	730	+ 4,3%
94069	Saint-Maurice	492	703	+ 42,9%
94004	Boissy-Saint-Léger	663	642	- 3,2%
94044	Limeil-Brévannes	500	641	+ 28,2%
94079	Villiers-sur-Marne	1 050	623	- 40,7%
94058	Le Perreux-sur-Marne	394	591	+ 50,0%
94073	Thiais	662	580	- 12,4%
94019	Chennevières-sur-Marne	491	478	- 2,6%
94067	Saint-Mandé	412	445	+ 8,0%
94074	Valenton	350	445	+ 27,1%
94059	Le Plessis-Tréville	302	425	+ 40,7%
94015	Bry-sur-Marne	321	350	+ 9,0%
94071	Sucy-en-Brie	280	331	+ 18,2%
94065	Rungis	250	292	+ 16,8%
94075	Villecresnes	175	258	+ 47,4%
94047	Mandres-les-Roses	83	250	+ 201,2%
94060	La Queue-en-Brie	276	206	- 25,4%
94001	Ablon-sur-Seine	80	76	- 5,0%
94048	Marolles-en-Brie	157	64	- 59,2%
94055	Ormesson-sur-Marne	28	53	+ 89,3%
94070	Santeny	64	37	- 42,2%
94053	Noiseau	40	30	- 25,0%
94056	Périgny	10	20	+ 100,0%
Total		47 376	53 258	+ 12,4%

A3- Résultats de l'enquête IAU îdF auprès des communes

Seine-et-Marne (30 communes enquêtées)

Code Insee	Commune	Nombre de demandes de logements sociaux valides après enquête auprès des communes : lieu de dépôt de la demande		Evolution 2006 / 2010
		Janvier 2006	Juillet 2010	
77284	Meaux	1 430	1 660	+ 16,1%
77108	Chelles	1 239	1 203	- 2,9%
77288	Melun	1 167	926	- 20,7%
77445	Savigny-le-Temple	523	810	+ 54,9%
77373	Pontault-Combault	non enquêtée	691	/
77083	Champs-sur-Marne	575	683	+ 18,8%
77468	Torcy	763	678	- 11,1%
77294	Mitry-Mory	600	676	+ 12,7%
77122	Combs-la-Ville	non enquêtée	650	/
77152	Dammarié-les-Lys	non enquêtée	628	/
77390	Roissy-en-Brie	594	549	- 7,6%
77296	Moissy-Cramayel	705	504	- 28,5%
77337	Noisiel	non enquêtée	500	/
77258	Lognes	429	482	+ 12,4%
77514	Villeparisis	440	482	+ 9,5%
77186	Fontainebleau	335	436	+ 30,1%
77285	Le Mée-sur-Seine	475	423	- 10,9%
77131	Coulommiers	non enquêtée	415	/
77379	Provins	281	384	+ 36,7%
77251	Lieusaint	186	312	+ 67,7%
77407	Saint-Fargeau-Ponthierry	140	279	+ 99,3%
77053	Brie-Comte-Robert	364	270	- 25,8%
77479	Vaires-sur-Marne	188	229	+ 21,8%
77487	Vaux-le-Pénil	195	215	+ 10,3%
77215	Grez-Armainvilliers	146	200	+ 37,0%
77495	Vert-Saint-Denis	192	195	+ 1,6%
77333	Nemours	217	183	- 15,7%
77183	La Ferté-sous-Jouarre	150	143	- 4,7%
77349	Othis	115	86	- 25,2%
77153	Dammartin-en-Goële	104	41	- 60,6%

Total	11 553	14 933	/
--------------	---------------	---------------	----------

Communes enquêtées en 2006 et 2010

25 communes	11 553	12 049	+ 4,3%
-------------	--------	--------	--------

Yvelines (28 communes enquêtées)

Code Insee	Commune	Nombre de demandes de logements sociaux valides après enquête auprès des communes : lieu de dépôt de la demande		Evolution 2006 / 2010
		Janvier 2006	Juillet 2010	
78621	Trappes	1 075	1 531	+ 42,4%
78646	Versailles	1 530	1 461	- 4,5%
78440	Les Mureaux	1 194	1 170	- 2,0%
78586	Sartrouville	non enquêtée	1 089	/
78498	Poissy	796	969	+ 21,7%
78172	Conflans-Sainte-Honorine	843	950	+ 12,7%
78297	Guyancourt	non enquêtée	858	/
78490	Plaisir	983	855	- 13,0%
78517	Rambouillet	757	850	+ 12,3%
78551	Saint-Germain-en-Laye	703	850	+ 20,9%
78005	Achères	non enquêtée	830	/
78311	Houilles	587	787	+ 34,1%
78423	Montigny-le-Bretonneux	652	673	+ 3,2%
78208	Elancourt	non enquêtée	593	/
78146	Chatou	445	472	+ 6,1%
78123	Carrières-sous-Poissy	330	418	+ 26,7%
78481	Le Pecq	437	402	- 8,0%
78383	Maurepas	338	391	+ 15,7%
78165	Les Clayes-sous-Bois	non enquêtée	329	/
78358	Maisons-Laffitte	343	326	- 5,0%
78372	Marly-le-Roi	318	310	- 2,5%
78418	Montesson	312	251	- 19,6%
78124	Carrières-sur-Seine	255	240	- 5,9%
78126	La Celle-Saint-Cloud	197	199	+ 1,0%
78686	Viroflay	158	162	+ 2,5%
78350	Louveciennes	179	155	- 13,4%
78015	Andrésey	141	148	+ 5,0%
78642	Verneuil-sur-Seine	266	142	- 46,6%

Total	12 839	17 411	/
--------------	---------------	---------------	----------

Communes enquêtées en 2006 et 2010

23 communes	12 839	13 712	+ 6,8%
-------------	--------	--------	--------

A3- Résultats de l'enquête IAU îdF auprès des communes

Essonne (20 communes enquêtées)

Code Insee	Commune	Nombre de demandes de logements sociaux validés après enquête auprès des communes : lieu de dépôt de la demande		Evolution 2006 / 2010
		Janvier 2006	Juillet 2010	
		91286	Grigny	
91228	Evry	1 581	1 755	+ 11,0%
91174	Corbeil-Essonnes	1 237	1 393	+ 12,6%
91377	Massy	1 475	1 351	- 8,4%
91692	Les Ulis	non enquêtée	1 238	/
91027	Athis-Mons	1 045	1 211	+ 15,9%
91521	Ris-Orangis	606	989	+ 63,2%
91549	Sainte-Geneviève-des-Bois	850	961	+ 13,1%
91687	Viry-Châtillon	651	885	+ 35,9%
91589	Savigny-sur-Orge	600	756	+ 26,0%
91223	Etampes	non enquêtée	739	/
91326	Juvisy-sur-Orge	665	657	- 1,2%
91477	Palaiseau	424	624	+ 47,2%
91657	Vigneux-sur-Seine	573	614	+ 7,2%
91345	Longjumeau	non enquêtée	584	/
91570	Saint-Michel-sur-Orge	460	433	- 5,9%
91691	Yerres	389	368	- 5,4%
91552	Saint-Germain-lès-Arpajon	223	191	- 14,3%
91340	Lisses	215	164	- 23,7%
91312	Igny	165	127	- 23,0%

Total	12 469	17 015	/
--------------	---------------	---------------	----------

Communes enquêtées en 2006 et 2010

17 communes	12 469	14 454	+ 15,9%
-------------	--------	---------------	----------------

Val-d'Oise (41 communes enquêtées)

Code Insee	Commune	Nombre de demandes de logements sociaux validés après enquête auprès des communes : lieu de dépôt de la demande		Evolution 2006 / 2010
		Janvier 2006	Juillet 2010	
		95018	Argenteuil	
95585	Sarcelles	non enquêtée	3 000	/
95127	Cergy	2 216	2 340	+ 5,6%
95268	Garges-lès-Gonesse	1 920	1 900	- 1,0%
95063	Bezons	850	1 354	+ 59,3%
95555	Saint-Gratien	non enquêtée	1 322	/
95680	Villiers-le-Bel	907	1 226	+ 35,2%
95572	Saint-Ouen-l'Aumône	non enquêtée	965	/
95500	Pontoise	1 150	941	- 18,2%
95277	Gonesse	760	905	+ 19,1%
95424	Montigny-lès-Cormeilles	non enquêtée	802	/
95582	Sannois	490	740	+ 51,0%
95607	Taverny	non enquêtée	716	/
95203	Eaubonne	non enquêtée	657	/
95219	Ermont	547	630	+ 15,2%
95280	Goussainville	662	615	- 7,1%
95637	Vauréal	391	575	+ 47,1%
95252	Franconville	648	549	- 15,3%
95306	Herblay	431	537	+ 24,6%
95052	Beaumont-sur-Oise	286	489	+ 71,0%
95428	Montmorency	non enquêtée	450	/
95487	Persan	337	434	+ 28,8%
95210	Enghien-les-Bains	non enquêtée	416	/
95313	L'Isle-Adam	non enquêtée	410	/
95091	Bouffémont	non enquêtée	398	/
95199	Domont	non enquêtée	381	/
95323	Jouy-le-Moutier	354	355	+ 0,3%
95176	Cormeilles-en-Parisis	370	346	- 6,5%
95539	Saint-Brice-sous-Forêt	240	334	+ 39,2%
95218	Eragny	non enquêtée	299	/
95197	Deuil-la-Barre	378	272	- 28,0%
95288	Groslay	non enquêtée	270	/
95476	Osny	non enquêtée	264	/
95394	Méry-sur-Oise	162	169	+ 4,3%
95563	Saint-Leu-la-Forêt	non enquêtée	162	/
95060	Bessancourt	non enquêtée	161	/
95051	Beauchamp	non enquêtée	114	/
95427	Montmagny	non enquêtée	109	/
95229	Ezanville	138	72	- 47,8%
95116	Bruyères-sur-Oise	non enquêtée	69	/
95134	Champagne-sur-Oise	non enquêtée	60	/

Total	17 537	31 131	/
--------------	---------------	---------------	----------

Communes enquêtées en 2006 et 2010

21 communes	17 537	20 106	+ 14,6%
-------------	--------	---------------	----------------

* communes enquêtées uniquement par la préfecture

A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1^{er} juillet 2010 HORS doublons (au lieu d'enregistrement ou de résidence de la demande*)

* Pour Paris, la Petite couronne et 119 communes de la Grande couronne (représentant 67 % des demandeurs de la Grande couronne), soit 90 % de l'ensemble des demandeurs franciliens, il s'agit du nombre de demandeurs au **lieu d'enregistrement**. **Ces communes apparaissent sur fond jaune dans les tableaux présentés ci-dessous.**

Pour les 860 communes restantes de la Grande couronne (dans lesquelles figure au moins un ménage demandeur), représentant 10 % de l'ensemble des demandeurs franciliens, il s'agit du nombre de demandeurs au **lieu de résidence** (dans les fichiers préfectoraux, seule la variable correspondant au code commune de l'adresse du demandeur est correctement renseignée. La variable correspondant au code commune du lieu de dépôt de la demande est souvent mal ou non renseignée). Par hypothèse, on considère qu'il y a dans la très grande majorité des cas, un recoupement entre le lieu de résidence du demandeur et le lieu d'enregistrement (ou de dépôt) de sa demande.

Les effectifs affichés sont issus d'une extrapolation basée sur les données des fichiers préfectoraux des quatre départements de Grande couronne et sur l'enquête de l'IAU îdF de 2010 menée auprès des communes.

Paris				
Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Commune délégataire du contingent préfectoral	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture
75101	Paris 1	572	oui	oui
75102	Paris 2	996		
75103	Paris 3	1 444		
75104	Paris 4	1 165		
75105	Paris 5	2 003		
75106	Paris 6	951		
75107	Paris 7	1 059		
75108	Paris 8	905		
75109	Paris 9	2 357		
75110	Paris 10	5 570		
75111	Paris 11	8 686		
75112	Paris 12	7 277		
75113	Paris 13	10 519		
75114	Paris 14	5 933		
75115	Paris 15	9 176		
75116	Paris 16	4 613		
75117	Paris 17	7 214		
75118	Paris 18	14 655		
75119	Paris 19	13 017		
75120	Paris 20	13 810		

Total	111 923
--------------	----------------

Hauts-de-Seine (36 communes)				
Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Commune délégataire du contingent préfectoral	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture
92002	Antony	1 861	oui	
92004	Asnières-sur-Seine	2 451	oui	
92007	Bagneux	1 447	oui	
92009	Bois-Colombes	570	oui	
92012	Boulogne-Billancourt	3 360	oui	
92014	Bourg-la-Reine	748	oui	
92019	Châtenay-Malabry	856	oui	
92020	Châtillon	833	oui	
92022	Chaville	454	oui	
92023	Clamart	2 095	oui	
92024	Clichy	3 871	oui	
92025	Colombes	2 195	oui	
92026	Courbevoix	2 281		
92032	Fontenay-aux-Roses	638	oui	
92033	Garches	198	oui	
92035	La Garenne-Colombes	605	oui	
92036	Gennevilliers	2 969	oui	
92040	Issy-les-Moulineaux	1 599	oui	
92044	Levallois-Perret	3 811	oui	
92046	Malakoff	1 193	oui	
92047	Marnes-la-Coquette	9	oui	
92048	Meudon	1 270	oui	
92049	Montrouge	1 216		
92050	Nanterre	4 054	oui	
92051	Neuilly-sur-Seine	671	oui	
92060	Le Plessis-Robinson	812	oui	
92062	Puteaux	2 005		
92063	Rueil-Malmaison	1 476	oui	
92064	Saint-Cloud	545	oui	
92071	Sceaux	747	oui	
92072	Sèvres	431	oui	
92073	Suresnes	1 325	oui	
92075	Vanves	728	oui	
92076	Vaucresson	115	oui	
92077	Ville-d'Avray	191	oui	
92078	Villeneuve-la-Garenne	983	oui	

Total	50 613	33 communes	0 commune
--------------	---------------	-------------	-----------

Sur fond jaune : nombre de demandeurs au lieu d'enregistrement

A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1^{er} juillet 2010 HORS doublons

Seine-Saint-Denis (40 communes)

Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)
93001	Aubervilliers	3 674
93005	Aulnay-sous-Bois	1 487
93006	Bagnole	1 642
93007	Le Blanc-Mesnil	1 362
93008	Bobigny	2 392
93010	Bondy	2 576
93013	Le Bourget	420
93014	Clichy-sous-Bois	847
93015	Coubron	64
93027	La Courneuve	1 630
93029	Drancy	1 887
93030	Dugny	869
93031	Epinay-sur-Seine	1 480
93032	Gagny	538
93033	Gournay-sur-Marne	66
93039	L'Île-Saint-Denis	318
93045	Les Lilas	965
93046	Livry-Gargan	833
93047	Montfermeil	356
93048	Montreuil	5 445
93049	Neuilly-Plaisance	225
93050	Neuilly-sur-Marne	855
93051	Noisy-le-Grand	1 251
93053	Noisy-le-Sec	1 534
93055	Pantin	2 731
93057	Les Pavillons-sous-Bois	397
93059	Pierrefitte-sur-Seine	1 141
93061	Le Pré-Saint-Gervais	874
93062	Le Raincy	208
93063	Romainville	1 164
93064	Rosny-sous-Bois	1 039
93066	Saint-Denis	5 242
93070	Saint-Ouen	2 488
93071	Sevran	864
93072	Stains	1 258
93073	Tremblay-en-France	917
93074	Vaujours	96
93077	Villemomble	444
93078	Villepinte	691
93079	Villetaneuse	435

Total 52 703

Pas de commune délégataire du contingent préfectoral dans ce département, ni de commune interfacée informatiquement avec la Préfecture.

Val-de-Marne (47 communes)

Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Commune délégataire du contingent préfectoral	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture
94001	Ablon-sur-Seine	69		
94002	Alfortville	1 078		
94003	Arcueil	1 360		
94004	Boissy-Saint-Léger	582		oui
94011	Bonneuil-sur-Marne	1 223		oui
94015	Bry-sur-Marne	317		
94016	Cachan	1 117		
94017	Champigny-sur-Marne	2 959		oui
94018	Charenton-le-Pont	918		oui
94019	Chennevières-sur-Marne	433		oui
94021	Chevilly-Larue	743		oui
94022	Choisy-le-Roi	1 938		oui
94028	Créteil	3 966		
94033	Fontenay-sous-Bois	1 616		oui
94034	Fresnes	798		oui
94037	Gentilly	1 355		
94038	L'Hay-les-Roses	934		
94041	Ivry-sur-Seine	5 130		oui
94042	Joinville-le-Pont	662		
94043	Le Kremlin-Bicêtre	1 092		oui
94044	Limeil-Brevannes	581		oui
94046	Maisons-Alfort	1 539	oui	
94047	Mandres-les-Roses	227		
94048	Marolles-en-Brie	58		oui
94052	Nogent-sur-Marne	676		
94053	Noisieu	27		
94054	Orly	759		oui
94055	Ormesson-sur-Marne	48		
94056	Périgny	18		
94058	Le Perreux-sur-Marne	536		
94059	Le Plessis-Trévisé	385		
94060	La Queue-en-Brie	187		oui
94065	Rungis	265		
94067	Saint-Mandé	403		
94068	Saint-Maur-des-Fossés	1 481		oui
94069	Saint-Maurice	637	oui	oui
94070	Santeny	34		
94071	Sucy-en-Brie	300		
94073	Thiais	526		oui
94074	Valenton	403		oui
94075	Villecresnes	234		oui
94076	Villejuif	2 357		oui
94077	Villeneuve-le-Roi	669		oui
94078	Villeneuve-Saint-Georges	1 451		oui
94079	Villiers-sur-Marne	565		
94080	Vincennes	1 335		
94081	Vitry-sur-Seine	4 296		oui

Total 48 287 2 communes 24 communes

Hauts-de-Seine	50 613	33 communes	0 commune
Seine-Saint-Denis	52 703	0 commune	0 commune
Val-de-Marne	48 287	2 communes	24 communes
Petite couronne	151 603	35 communes	24 communes

Sur fond jaune : nombre de demandeurs au lieu d'enregistrement

A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1^{er} juillet 2010 HORS doublons

Seine-et-Marne (514 communes dont 383 avec au moins un ménage demandeur)					
Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)
77002	Amillis	2	77095	Charny	11
77005	Annet-sur-Marne	15	77096	Chartrettes	7
77006	Arbonne-la-Forêt	1	77098	Châteaubleau	1
77008	Armentières-en-Brie	3	77099	Château-Landon	22
77010	Aubepierre-Ozouer-le-Repos	5	77100	Le Châtelet-en-Brie	60
77014	Avon	152	77101	Châtenay-sur-Seine	2
77016	Bagneaux-sur-Loing	1	77103	Châtillon-la-Borde	1
77018	Bailly-Romainvilliers	160	77104	Châtres	1
77019	Balloy	1	77106	Chauffry	1
77020	Bannost-Villegagnon	1	77107	Chaumes-en-Brie	28
77022	Barbizon	2	77108	Chelles	1 152
77028	Beauthel	1	77109	Chenoise	5
77029	Beauvoir	2	77111	Chessy	137
77030	Bellot	3	77113	Chevru	10
77031	Bernay-Vilbert	1	77114	Chevry-Cossigny	26
77032	Beton-Bazoches	2	77116	Choisy-en-Brie	4
77033	Bezalles	1	77117	Citry	4
77034	Blandy	4	77118	Claye-Souilly	136
77037	Bois-le-Roi	23	77120	Cocherel	1
77038	Boissettes	1	77121	Collégien	80
77039	Boissise-la-Bertrand	3	77122	Combs-la-Ville	611
77040	Boissise-le-Roi	47	77123	Compans	7
77041	Boissy-aux-Cailles	1	77124	Conches-sur-Gondoire	9
77042	Boissy-le-Châtel	16	77125	Condé-Sainte-Libiaire	3
77043	Boitron	1	77126	Congis-sur-Thérouanne	15
77044	Bombon	2	77127	Coubert	12
77045	Bougligny	2	77128	Couilly-Pont-aux-Dames	12
77047	Bouleurs	8	77129	Coulombs-en-Valois	2
77048	Bourron-Marlotte	10	77130	Coulommès	2
77049	Boutigny	2	77131	Coulommiers	388
77051	Bray-sur-Seine	18	77132	Coupvray	10
77053	Brie-Comte-Robert	257	77134	Courchamp	2
77054	La Brosse-Montceaux	3	77135	Courpalay	3
77055	Brou-sur-Chantereine	120	77138	Courtomer	1
77057	Bussières	2	77139	Courtry	60
77058	Bussy-Saint-Georges	374	77141	Coutevroult	2
77059	Bussy-Saint-Martin	4	77142	Crécy-la-Chapelle	46
77060	Buthiers	1	77143	Crégy-lès-Meaux	61
77061	Cannes-Ecluse	13	77144	Crèvecoeur-en-Brie	2
77062	Carnetin	4	77145	Crisenoy	1
77063	La Celle-sur-Morin	2	77146	Croissy-Beaubourg	17
77066	Cermeux	2	77147	La Croix-en-Brie	2
77067	Cesson	67	77148	Crouy-sur-Ourcq	7
77068	Cessey-en-Montois	3	77150	Cuisy	1
77069	Chailly-en-Bière	14	77151	Dagny	3
77070	Chailly-en-Brie	2	77152	Dammarié-les-Lys	597
77072	Chalautre-la-Grande	2	77153	Dammartin-en-Goële	37
77073	Chalautre-la-Petite	2	77154	Dammartin-sur-Tigeaux	3
77075	Chalifert	11	77155	Dampmart	16
77076	Chalmaison	1	77156	Darvault	1
77077	Chambry	8	77159	Donnemié-Dontilly	20
77078	Chamigny	3	77161	Dormelles	1
77079	Champagne-sur-Seine	49	77162	Doué	3
77080	Champcenest	1	77165	Les Ecrennes	4
77081	Champdeuil	1	77166	Ecuelles	15
77082	Champeaux	5	77167	Egigny	2
77083	Champs-sur-Marne	651	77168	Egreville	2
77084	Changis-sur-Marne	4	77169	Emerainville	130
77085	Chanteloup-en-Brie	20	77171	Esbly	101
77086	La Chapelle-Gauthier	10	77172	Esmans	3
77088	La Chapelle-la-Reine	10	77173	Etrépilly	4
77089	La Chapelle-Rablais	3	77174	Everly	2
77090	La Chapelle-Saint-Sulpice	1	77175	Evry-Grégy-sur-Yerre	12
77091	Les Chapelles-Bourbon	2	77176	Faremontiers	16
77094	Charmentray	3	77177	Favières	4

Sur fond jaune : nombre de demandeurs au lieu d'enregistrement

Sur fond blanc : nombre de demandeurs au lieu de résidence

A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1^{er} juillet 2010 HORS doublons

Seine-et-Marne (514 communes dont 383 avec au moins un ménage demandeur)					
Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)
77178	Fay-lès-Nemours	1	77267	La Madeleine-sur-Loing	1
77179	Féricy	1	77268	Magny-le-Hongre	100
77180	Férolles-Attilly	5	77269	Maincy	35
77181	Ferrières-en-Brie	33	77270	Maisoncelles-en-Brie	3
77182	La Ferté-Gaucher	61	77272	Maison-Rouge	7
77183	La Ferté-sous-Jouarre	136	77273	Marchémoret	3
77185	Fleury-en-Bière	1	77274	Marcilly	2
77186	Fontainebleau	404	77275	Les Marêts	2
77187	Fontaine-Fourches	3	77276	Mareuil-lès-Meaux	9
77188	Fontaine-le-Port	8	77277	Marles-en-Brie	1
77190	Fontains	2	77278	Marolles-en-Brie	2
77191	Fontenailles	5	77279	Marolles-sur-Seine	5
77192	Fontenay-Trésigny	53	77280	Mary-sur-Marne	5
77193	Forfry	1	77281	Mauperthuis	1
77195	Fouju	2	77283	May-en-Multien	4
77196	Fresnes-sur-Marne	7	77284	Meaux	1 583
77199	Fublaines	11	77285	Le Mée-sur-Seine	404
77201	Gastins	2	77286	Meigneux	3
77202	La Genevraye	1	77288	Melun	884
77203	Germigny-l'Évêque	7	77289	Melz-sur-Seine	2
77204	Germigny-sous-Coulombs	1	77290	Méry-sur-Marne	3
77205	Gesvres-le-Chapitre	1	77291	Le Mesnil-Amelot	5
77208	Gouaix	4	77292	Messy	10
77209	Gouvernes	2	77293	Misy-sur-Yonne	1
77210	La Grande-Paroisse	12	77294	Mitry-Mory	634
77211	Grandpuits-Bailly-Carrois	7	77295	Moisenay	3
77215	Gretz-Armainvilliers	190	77296	Moissy-Cramayel	482
77216	Grez-sur-Loing	8	77300	Montceaux-lès-Meaux	4
77217	Grisy-Suisnes	18	77302	Montcourt-Fromonville	3
77218	Grisy-sur-Seine	2	77303	Montdauphin	1
77219	Guérard	3	77305	Montereau-Fault-Yonne	227
77221	Guermantes	5	77306	Montereau-sur-le-Jard	4
77222	Guignes	37	77307	Montévrain	228
77223	Gurcy-le-Châtel	1	77308	Montgé-en-Goële	2
77224	Hautefeuille	11	77309	Monthyon	12
77226	Héricy	8	77311	Montigny-Lencoup	2
77229	La Houssaye-en-Brie	8	77312	Montigny-sur-Loing	8
77231	Isles-les-Meldeuses	4	77315	Montry	33
77232	Isles-lès-Villenois	5	77316	Moret-sur-Loing	52
77233	Ivry	1	77317	Mormant	84
77234	Jablins	1	77318	Mortcerf	5
77237	Jossigny	5	77320	Mouroux	41
77238	Jouarre	34	77322	Moussy-le-Neuf	18
77239	Jouy-le-Châtel	4	77323	Moussy-le-Vieux	4
77240	Jouy-sur-Morin	21	77326	Nandy	114
77241	Juilly	22	77327	Nangis	181
77242	Jutigny	2	77330	Nanteuil-lès-Meaux	64
77243	Lagny-sur-Marne	589	77331	Nanteuil-sur-Marne	2
77244	Larchant	3	77333	Nemours	174
77245	Laval-en-Brie	1	77335	Chauconin-Neufmontiers	10
77246	Léchelle	3	77336	Neufmoutiers-en-Brie	11
77248	Lesches	2	77337	Noisiel	477
77249	Lésigny	73	77339	Noisy-sur-Ecole	1
77251	Lieusaint	295	77341	Noyen-sur-Seine	1
77252	Limoges-Fourches	1	77343	Ocquerre	2
77254	Liverdy-en-Brie	5	77344	Oissery	11
77255	Livry-sur-Seine	21	77345	Orly-sur-Morin	2
77257	Lizy-sur-Ourcq	94	77347	Les Ormes-sur-Voulzie	4
77258	Lognes	461	77349	Othis	82
77259	Longperrier	36	77350	Ozoir-la-Ferrière	268
77260	Longueville	21	77352	Ozouer-le-Voulgis	3
77261	Lorrez-le-Bocage-Préaux	10	77353	Paley	2
77264	Lumigny-Nesles-Ormeaux	5	77357	Pécy	9
77265	Luzancy	9	77359	Perthes	13
77266	Machault	3	77360	Pézarches	1

Sur fond jaune : nombre de demandeurs au lieu d'enregistrement

Sur fond blanc : nombre de demandeurs au lieu de résidence

A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1^{er} juillet 2010 HORS doublons

Yvelines (262 communes dont 214 avec au moins un ménage demandeur)

Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Commune délégataire du contingent préfectoral	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture	Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Commune délégataire du contingent préfectoral	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture
78003	Ablis	35			78251	Fourqueux	24		
78005	Achères	777		oui	78255	Freneuse	29		
78006	Adainville	1			78261	Gaillon-sur-Montcient	4		
78007	Aigremont	4			78262	Galluis	7		
78009	Allainville	1			78263	Gambais	7		
78015	Andrésy	140			78265	Garancières	17		
78029	Aubergenville	234			78267	Gargenville	69		
78030	Auffargis	6			78269	Gazeran	6		
78031	Auffreville-Brasseuil	3			78276	Gommecourt	2		
78033	Aulnay-sur-Mauldre	1			78278	Goupillières	1		
78036	Autoeuillet	1			78281	Goussonville	2		
78043	Bailly	16			78283	Grandchamp	1		
78048	Bazinville	4			78289	Grosrouvre	2		
78049	Bazemont	2			78290	Guernes	7		
78050	Bazoches-sur-Guyonne	1			78291	Guerville	21	oui	oui
78053	Béhoust	2			78296	Guitrancourt	5		
78057	Bennecourt	9			78297	Guyancourt	807		oui
78062	Beynes	64			78299	Hardricourt	7		
78070	Boinville-en-Mantois	1			78305	Herbeville	1		
78071	Boinville-le-Gaillard	2			78307	Hermeray	4		
78073	Bois-d'Arcy	199			78310	Houdan	49		
78087	Bonnelles	13			78311	Houilles	731		oui
78089	Bonnières-sur-Seine	76			78314	Issou	32		
78090	Bouafle	15			78317	Jambville	2		
78092	Bougival	104			78321	Jouars-Pontchartrain	35		
78104	Breuil-Bois-Robert	1			78322	Jouy-en-Josas	50		
78107	Bréval	3			78324	Jouy-Mauvoisin	4		
78113	Brueil-en-Vexin	2			78327	Juziers	32		
78117	Buc	49			78125	La Celle-les-Bordes	1		
78118	Buchelay	38	oui	oui	78126	La Celle-Saint-Cloud	185		
78120	Bullion	3			78230	La Falaise	2		
78123	Carrières-sous-Poissy	395			78513	La Queue-les-Yvelines	9		
78124	Carrières-sur-Seine	226			78644	La Verrière	83		oui
78128	Cernay-la-Ville	4			78329	Lainville-en-Vexin	1		
78133	Chambourcy	82			78158	Le Chesnay	388		
78138	Chanteloup-les-Vignes	175			78396	Le Mesnil-le-Roi	63		
78140	Chapet	3			78397	Le Mesnil-Saint-Denis	53		
78143	Châteaufort	7			78481	Le Pecq	377		
78146	Chatou	445			78486	Le Perray-en-Yvelines	43		
78152	Chavenay	7			78502	Le Port-Marly	94		oui
78160	Chevreuse	55			78623	Le Tremblay-sur-Mauldre	6		
78162	Choisel	1			78650	Le Vésinet	189		
78163	Civry-la-Forêt	2			78010	Les Alluets-le-Roi	1		
78164	Clairefontaine-en-Yvelines	5			78108	Les Bréviaires	10		
78168	Coignières	131			78165	Les Clayes-sous-Bois	305		
78171	Condé-sur-Vesgre	6			78220	Les Essarts-le-Roi	90		
78172	Conflans-Sainte-Honorine	895		oui	78343	Les Loges-en-Josas	4		
78188	Cravent	1			78398	Les Mesnuls	1		
78189	Cresprières	5			78440	Les Mureaux	1 109	oui	oui
78190	Croissy-sur-Seine	119		oui	78224	L'Etang-la-Ville	33		
78192	Dammartin-en-Serve	5			78334	Lévis-Saint-Nom	7		
78193	Dampierre-en-Yvelines	3			78335	Limay	444	oui	oui
78194	Dannemarie	1			78337	Limetz-Villez	7		
78202	Drocourt	2	oui	oui	78344	Lomoye	1		
78206	Ecquevilly	56			78346	Longnes	5		
78208	Elancourt	564		oui	78350	Louveciennes	144		
78209	Emancé	5			78354	Magnanville	65	oui	oui
78217	Epône	71			78356	Magny-les-Hameaux	170		oui
78227	Evecquemont	1			78358	Maisons-Laffite	308		
78233	Feucherolles	7			78361	Mantes-la-Jolie	1 780	oui	oui
78237	Flins-Neuve-Eglise	2			78362	Mantes-la-Ville	587	oui	oui
78238	Flins-sur-Seine	28			78367	Mareil-Marly	17		
78239	Follainville-Dennemont	25	oui	oui	78368	Mareil-sur-Mauldre	4		
78242	Fontenay-le-Fleury	284			78372	Mareil-le-Roi	292		oui
78246	Fontenay-Saint-Père	2			78380	Maule	33		

Sur fond jaune : nombre de demandeurs au lieu d'enregistrement
Sur fond blanc : nombre de demandeurs au lieu de résidence

A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1^{er} juillet 2010 HORS doublons

Yvelines (262 communes dont 214 avec au moins un ménage demandeur)									
Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Commune délégataire du contingent préfectoral	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture	Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Commune délégataire du contingent préfectoral	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture
78381	Maulette	4			78609	Tessancourt-sur-Aubette	2		
78382	Maurecourt	83			78615	Thiverval-Grignon	1		
78383	Maurepas	372		oui	78616	Thoiry	1		
78384	Médan	6			78618	Tilly	3		
78389	Méré	5			78620	Toussus-le-Noble	10		
78391	Méricourt	3	oui	oui	78621	Trappes	1 446	oui	oui
78401	Meulan	182			78624	Triel-sur-Seine	84		
78402	Mézières-sur-Seine	22			78638	Vaux-sur-Seine	46		
78403	Mézy-sur-Seine	15			78640	Vélizy-Villacoublay	210		
78406	Milon-la-Chapelle	5			78642	Verneuil-sur-Seine	134		
78407	Mittainville	1			78643	Vernouillet	159		
78410	Moisson	7			78646	Versailles	1 388		oui
78415	Montainville	1			78647	Vert	1		
78416	Montalet-le-Bois	1			78672	Villennes-sur-Seine	22		
78417	Montchauvet	1			78674	Villepreux	108		
78418	Montesson	235			78677	Villette	1		
78420	Montfort-l'Amaury	17			78683	Villiers-Saint-Frédéric	30		
78423	Montigny-le-Bretonneux	638			78686	Viroflay	152		
78431	Morainvilliers	12			78688	Voisins-le-Bretonneux	110		
78437	Mousseaux-sur-Seine	2	oui	oui	hors 78		2 300		
78442	Neauphle-le-Château	21							
78444	Neauphlette	2							
78451	Nézel	5							
78455	Noisy-le-Roi	68							
78460	Oinville-sur-Montcient	4							
78464	Orcemont	3							
78465	Orgerus	12							
78466	Orgeval	22							
78470	Orphin	4							
78484	Perdreauville	3							
78490	Plaisir	798							
78497	Poigny-la-Forêt	5							
78498	Poissy	905							
78499	Ponthévrard	1							
78501	Porcheville	52	oui	oui					
78503	Port-Villez	2							
78506	Prunay-en-Yvelines	8							
78516	Raizeux	6							
78517	Rambouillet	803	oui	oui					
78520	Richebourg	4							
78522	Rochefort-en-Yvelines	2							
78524	Rocquencourt	31							
78528	Rolleboise	4	oui	oui					
78531	Rosny-sur-Seine	63	oui	oui					
78536	Sailly	1							
78537	Saint-Arnoult-en-Yvelines	39							
78545	Saint-Cyr-l'Ecole	381							
78569	Sainte-Mesme	4							
78550	Saint-Germain-de-la-Grange	6							
78551	Saint-Germain-en-Laye	797							
78557	Saint-Hilarion	2							
78559	Saint-Illiers-le-Bois	1							
78561	Saint-Lambert	6							
78562	Saint-Léger-en-Yvelines	9							
78567	Saint-Martin-la-Garenne	3							
78571	Saint-Nom-la-Bretèche	17							
78575	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	44							
78576	Saint-Rémy-l'Honoré	5							
78586	Sartrouville	1 017	oui						
78588	Saulx-Marchais	5							
78590	Senlisse	1							
78591	Septeuil	7							
78597	Soindres	2							
78601	Sonchamp	16							
78605	Tacoignières	1							

Total	27 319	17 communes	28 communes
--------------	---------------	-------------	-------------

Sur fond jaune : nombre de demandeurs au lieu d'enregistrement
 Sur fond blanc : nombre de demandeurs au lieu de résidence

A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1^{er} juillet 2010 HORS doublons

Essonne (196 communes dont 170 avec au moins un ménage demandeur)

Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture	Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture
91016	Angerville	64		91249	Forges-les-Bains	25	
91017	Angervilliers	8		91272	Gif-sur-Yvette	276	
91021	Arpajon	390	oui	91274	Gometz-la-Ville	14	
91022	Arrancourt	3		91275	Gometz-le-Châtel	31	
91027	Athis-Mons	1 113	oui	91284	Les Granges-le-Roi	11	
91035	Authon-la-Plaine	1		91286	Grigny	1 783	
91037	Auvernaux	1		91292	Guibeville	3	
91038	Auvers-Saint-Georges	4		91293	Guigneville-sur-Essonne	3	
91041	Avrainville	11		91294	Guillerval	1	
91044	Ballainvilliers	41		91312	Igny	119	
91045	Ballancourt-sur-Essonne	128		91315	Itteville	41	
91047	Baulne	6		91318	Janville-sur-Juine	8	
91064	Bièvres	38		91319	Janvry	6	
91069	Boigneville	3		91326	Juvisy-sur-Orge	608	oui
91080	Boissy-le-Cutté	20		91330	Lardy	55	
91081	Boissy-le-Sec	4		91332	Leudeville	11	
91085	Boissy-sous-Saint-Yon	51		91333	Leuville-sur-Orge	38	
91086	Bondoufle	102		91338	Limours	80	
91095	Bouray-sur-Juine	18		91339	Linas	70	
91097	Boussy-Saint-Antoine	92		91340	Lisses	149	
91098	Boutervilliers	1		91345	Longjumeau	525	oui
91099	Boutigny-sur-Essonne	17		91347	Longpont-sur-Orge	69	
91103	Brétigny-sur-Orge	604	oui	91359	Maisse	15	
91105	Breuillet	125		91363	Marcoussis	119	
91106	Breux-Jouy	14		91374	Marolles-en-Beauce	1	
91109	Brières-les-Scellés	3		91376	Marolles-en-Hurepoix	51	
91111	Briis-sous-Forges	21		91377	Massy	1 255	oui
91114	Brunoy	330	oui	91378	Mauchamps	1	
91115	Bruyères-le-Châtel	89		91386	Mennecy	155	
91121	Buno-Bonnevaux	3		91390	Méréville	27	
91122	Bures-sur-Yvette	106		91405	Milly-la-Forêt	28	
91129	Cerny	13		91408	Moigny-sur-Ecole	8	
91130	Chalo-Saint-Mars	9		91411	Les Molières	11	
91131	Chalou-Moulineux	1		91412	Mondeville	5	
91132	Chamarande	9		91414	Monnerville	1	
91135	Champcueil	15		91421	Montgeron	537	oui
91136	Champlan	23		91425	Monthéry	143	
91137	Champmotteux	1		91432	Morangis	200	oui
91156	Cheptainville	19		91433	Morigny-Champigny	14	
91159	Chevannes	14		91434	Morsang-sur-Orge	567	oui
91161	Chilly-Mazarin	476	oui	91435	Morsang-sur-Seine	3	
91174	Corbeil-Essonne	1 303	oui	91457	La Norville	36	
91175	Corbreuse	17		91458	Nozay	52	
91179	Le Coudray-Montceaux	47		91461	Ollainville	46	
91182	Courcouronnes	504	oui	91463	Oncy-sur-Ecole	1	
91186	Courson-Monteloup	3		91468	Ormoy	16	
91191	Crosne	108		91469	Ormoy-la-Rivière	8	
91195	Dannemois	4		91471	Orsay	156	oui
91198	D'Huisson-Longueville	3		91477	Palaiseau	578	
91200	Dourdan	342		91479	Paray-Vieille-Poste	104	oui
91201	Draveil	568	oui	91482	Pecqueuse	1	
91204	Echarcon	1		91494	Le Plessis-Pâté	24	
91207	Egly	84		91508	Puiselet-le-Marais	1	
91215	Epinay-sous-Sénart	260	oui	91511	Pussay	16	
91216	Epinay-sur-Orge	223		91514	Quincy-sous-Sénart	105	
91223	Etampes	683	oui	91519	Richarville	4	
91225	Etiolles	9		91521	Ris-Orangis	891	
91226	Etréchy	62		91525	Roinville	1	
91228	Evry	1 604	oui	91533	Saclas	31	
91232	La Ferté-Alais	13		91534	Saclay	56	
91235	Fleury-Mérogis	199	oui	91538	Saint-Aubin	3	
91243	Fontenay-lès-Briis	4		91540	Saint-Chéron	65	
91244	Fontenay-le-Vicomte	3		91546	Saint-Cyr-sous-Dourdan	4	
91247	La Forêt-le-Roi	1		91547	Saint-Escobille	1	
91248	La Forêt-Sainte-Croix	3		91549	Sainte-Geneviève-des-Bois	887	oui

Sur fond jaune : nombre de demandeurs au lieu d'enregistrement

Sur fond blanc : nombre de demandeurs au lieu de résidence

A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1^{er} juillet 2010 HORS doublons

Essonne (196 communes dont 170 avec au moins un ménage demandeur)

Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture
91552	Saint-Germain-lès-Arpajon	177	
91553	Saint-Germain-lès-Corbeil	79	
91556	Saint-Hilaire	5	
91568	Saint-Maurice-Montcouronne	1	
91570	Saint-Michel-sur-Orge	402	
91573	Saint-Pierre-du-Perray	130	
91577	Saintry-sur-Seine	76	
91578	Saint-Sulpice-de-Favières	1	
91579	Saint-Vrain	19	
91581	Saint-Yon	4	
91587	Saulx-les-Chartreux	98	
91589	Savigny-sur-Orge	704	oui
91593	Sermaise	8	
91599	Soisy-sur-Ecole	4	
91600	Soisy-sur-Seine	64	
91602	Souzy-la-Briche	25	
91617	Tigery	40	
91630	Le Val-Saint-Germain	3	
91631	Varennes-Jarcy	14	
91634	Vaugrigneuse	3	
91635	Vauhallan	9	
91639	Vayres-sur-Essonne	4	
91645	Verrières-le-Buisson	438	oui
91648	Vert-le-Grand	16	
91649	Vert-le-Petit	42	
91654	Videlles	3	
91657	Vigneux-sur-Seine	570	
91659	Villabé	94	
91661	Villebon-sur-Yvette	213	
91662	Villeconin	4	
91665	La Ville-du-Bois	84	
91666	Villejust	26	
91667	Villemoisson-sur-Orge	53	
91671	Villeneuve-sur-Auvers	4	
91679	Villiers-le-Bâcle	8	
91685	Villiers-sur-Orge	69	
91687	Viry-Châtillon	801	oui
91689	Wissous	76	
91691	Yerres	342	
91692	Les Ulis	1 132	oui
hors 91		2 030	

Total	28 055	25 communes
--------------	---------------	-------------

Pas de commune délégataire du contingent préfectoral dans ce département

Sur fond jaune : nombre de demandeurs au lieu d'enregistrement
 Sur fond blanc : nombre de demandeurs au lieu de résidence

A4- Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1^{er} juillet 2010 HORS doublons

Val-d'Oise (185 communes dont 93 avec au moins un ménage demandeur)

Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Commune délégataire du contingent préfectoral	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture
95002	Ableiges	3		
95008	Aincourt	19		
95014	Andilly	34	oui	
95018	Argenteuil	4 492		oui
95019	Arnouville-lès-Gonesse	194		
95026	Asnières-sur-Oise	14		
95039	Auvers-sur-Oise	83	oui	
95051	Beauchamp	96		oui
95052	Beaumont-sur-Oise	413		
95058	Bernes-sur-Oise	43		
95060	Bessancourt	136	oui	
95063	Bezons	1 143	oui	oui
95078	Boissy-l'Aillerie	14		
95091	Bouffémont	336		
95101	Bray-et-Lû	1	oui	
95116	Bruyères-sur-Oise	58		oui
95120	Butry-sur-Oise	24		
95127	Cergy	1 975	oui	oui
95134	Champagne-sur-Oise	51		
95142	Chars	16	oui	
95149	Chaumontel	29		
95169	Commeny	3		
95176	Cormeilles-en-Parisis	292	oui	
95183	Courdimanche	99		
95197	Deuil-la-Barre	230	oui	
95199	Domont	322		
95203	Eaubonne	554	oui	oui
95205	Ecouen	121		
95210	Enghien-les-Bains	351	oui	
95211	Ennery	13		
95218	Eragny	252	oui	oui
95219	Ermont	532	oui	
95229	Ezanville	61		oui
95241	Fontenay-en-Parisis	25		
95250	Fosses	183		
95252	Franconville	463		oui
95256	Frépillon	23	oui	
95268	Garges-lès-Gonesse	1 603		oui
95277	Gonesse	764	oui	oui
95280	Goussainville	519		oui
95288	Groslay	228		
95306	Herblay	453	oui	
95323	Jouy-le-Moutier	300	oui	oui
95257	La Frette-sur-Seine	25		
95491	Le Plessis-Bouchard	112		
95313	L'Isle-Adam	346	oui	oui
95351	Louvres	202	oui	
95352	Luzarches	71		
95353	Maffliers	8		
95355	Magny-en-Vexin	178		
95365	Mareil-en-France	4		
95369	Margency	25	oui	
95370	Marines	40	oui	
95371	Marly-la-Ville	78		
95388	Menucourt	76		
95392	Mériel	56	oui	
95394	Méry-sur-Oise	143	oui	
95409	Moisselles	11		
95424	Montigny-lès-Cormeilles	677	oui	oui
95426	Montignong	24		
95427	Montmagny	92	oui	oui
95428	Montmorency	380	oui	
95430	Montsoult	15		
95436	Mours	5		
95446	Nesles-la-Vallée	15		

Code Insee	Commune	Nombre de demandeurs (sans doublon)	Commune délégataire du contingent préfectoral	Fichier de demandeurs interfacé informatiquement avec la Préfecture
95476	Osny	223	oui	oui
95480	Parmain	64	oui	
95487	Persan	366	oui	oui
95488	Pierrelaye	239		
95500	Pontoise	794	oui	
95509	Puiseux-en-France	27		
95527	Roissy-en-France	73		
95539	Saint-Brice-sous-Forêt	282	oui	oui
95541	Saint-Clair-sur-Epte	7		
95554	Saint-Gervais	4		
95555	Saint-Gratien	1 116	oui	oui
95563	Saint-Leu-la-Forêt	137	oui	oui
95566	Saint-Martin-du-Tertre	57	oui	
95572	Saint-Ouen-l'Aumône	814	oui	oui
95574	Saint-Prix	100		
95580	Saint-Witz	4		
95582	Sannois	624		
95585	Sarcelles	2 532	oui	oui
95598	Soisy-sous-Montmorency	252		
95604	Survilliers	69		
95607	Taverny	604	oui	
95628	Valmondois	10		
95637	Vauréal	485	oui	
95641	Vémars	32		
95652	Viermes	37		
95658	Vigny	3		
95678	Villiers-Adam	10		
95680	Villiers-le-Bel	1 035	oui	oui
hors 95		970		

Total	30 117	39 communes	24 communes
--------------	---------------	-------------	-------------

Seine-et-Marne	24 416	0 commune	0 commune
Yvelines	27 319	17 communes	28 communes
Essonne	28 055	0 commune	25 communes
Val-d'Oise	30 117	39 communes	24 communes
Grande couronne	109 907	56 communes	77 communes

Île-de-France	373 433	91 communes	101 communes
----------------------	----------------	-------------	--------------

Sur fond jaune : nombre de demandeurs au lieu d'enregistrement
 Sur fond blanc : nombre de demandeurs au lieu de résidence

A5- L'évolution de l'offre régionale de logements sociaux au cours des soixante dernières années

Selon l'Enquête Logement de 2006, l'Île-de-France comptait 1 119 000 ménages logés dans le parc locatif HLM, soit presque deux fois plus qu'en 1973 (590 000 environ). Rapporté au total des résidences principales recensées aux enquêtes, la proportion de ménages logés dans un logement social est passée de 16,4 % en 1973 à 22,9 % en 2006. L'évolution de ce secteur d'occupation est autant le fruit des changements qui sont intervenus (et qui interviennent régulièrement) dans la politique de production de logements sociaux que celui des évolutions démographiques, techniques et financières qui ont marqué ces six décennies.

1950-1975 : la construction sociale est massive

Jusqu'au début des années 1970, la construction de logements locatifs sociaux a assuré l'essentiel de la croissance et du renouvellement du parc de logements total dans un contexte de forte croissance démographique, résultant de l'accroissement naturel du nombre de ménages (dû aux générations de l'après-guerre) et d'un solde migratoire positif (accélération de la croissance urbaine après la seconde guerre mondiale). A cette époque, l'objectif des pouvoirs publics était la production quantitative de logements destinés à accompagner le développement industriel et à loger les classes moyennes ou modestes, dans une société où le plein emploi était la règle. La moitié du parc francilien a été construit lors de cette période.

La réforme de 1977 et l'amélioration de la qualité du parc social

Avec l'arrivée de la crise économique au milieu des années 1970, et la critique des grands ensembles réalisés sans grand souci de la qualité architecturale et sans accompagnement suffisant d'équipements, de transports ou d'activités économiques, les objectifs de la politique du logement menée par les pouvoirs publics ont été modifiés. A la poursuite de l'effort de construction pour répondre à la demande de logements sociaux, s'est ajouté un objectif de gestion, d'amélioration de la qualité de la construction neuve et de réhabilitation du parc existant.

C'est ainsi qu'en 1977, aux côtés des aides à la personne destinées à mieux solvabiliser les ménages, ont été mises en place de nouvelles aides à la pierre, qui concernent tout d'abord le financement de la politique de réhabilitation des grands ensembles via l'instauration d'une Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Social (Palulos). Entre 1988 et 1997, ce sont environ 420 000 logements qui ont bénéficié d'une réhabilitation Palulos, soit près de deux logements sociaux sur cinq.

Les autres aides à la pierre concernent la construction de nouveaux logements de meilleure qualité et mieux localisés. Elles ont été instaurées par les financements PLA (Prêt Locatif Aidé, qui succède au financement HLM). De 1977 à 1994, ce sont près de 320 000 logements qui ont ainsi été mis en service via un financement PLA (soit près de 18 000 par an), soit près de 30 % du parc actuel.

La crise de la construction de la deuxième moitié des années 1990

Depuis le milieu des années 1990, en dépit de la reprise du marché immobilier (amorcée en 1997) et de la persistance d'une demande importante, la construction dans le secteur social s'est essoufflée. A partir de 1995, les mises en service se sont effondrées, passant de 18 200 à 12 200 en 2000. En moyenne, ce sont près de 15 000 logements sociaux qui ont été mis en service chaque année.

Ce recul a affecté tous les types de financements, mais à des degrés divers. Il a été très fort pour les logements sociaux de type PLA, dont le nombre est passé de 11 400 en 1995 à 4 800 en 2000, ainsi que pour les logements intermédiaires de type PLI, dont le nombre est passé de 4 200 à 2 000 sur la même période. Les logements très sociaux (PLA-I, LM, TS) ont quant à eux mieux résisté : leur production a oscillé entre 1 100 et 2 300 unités par an.

Cette tendance générale à la baisse renvoie à de multiples explications parmi lesquelles on peut citer les difficultés rencontrées par les organismes HLM à équilibrer financièrement les opérations nouvelles, la réticence des élus locaux à construire des logements pour des populations recourant plus fréquemment que les autres ménages aux services sociaux des municipalités, et enfin la situation des gestionnaires du parc locatif social, dont les ressources stagnent, voire s'amointrissent (augmentation des coûts de gestion et faible hausse des loyers), et qui ont de plus en plus de difficultés aujourd'hui à concilier équilibres budgétaires et missions sociales gourmandes en financement.

Les difficultés persistantes de la construction au début des années 2000

Face à ces difficultés, de nombreuses mesures ont été prises pour relancer la production sociale, notamment sur le plan législatif.

Ainsi, en 2000, la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) et notamment son article 55, fixe un taux de 20 % de logements sociaux pour les communes de plus de 1 500 habitants, situées dans les agglomérations de Paris et Meaux.

En 2004, le Plan de Cohésion Sociale fixe également des objectifs de production ambitieux (500 000 logements sociaux sur la période 2005-2009, dont près de 90 000 en Île-de-France, soit 18 000 par an).

En 2006, quatre établissements publics fonciers sont créés (un de niveau interdépartemental couvrant Paris, la Seine-et-Marne, l'Essonne, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis, et trois départementaux dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et le Val-d'Oise) avec pour objectif, entre autres, de mettre à disposition des organismes de logements sociaux du foncier opérationnel.

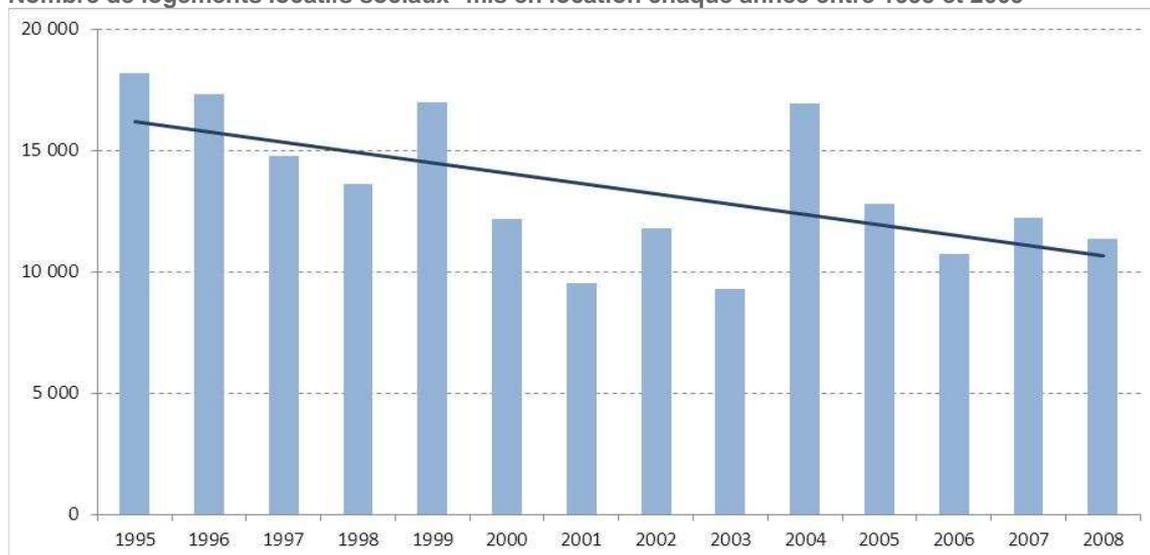
Fin 2008, le volet « logement » du plan de relance de l'économie française prévoit la construction ou l'acquisition de 100 000 logements locatifs sociaux ou intermédiaires supplémentaires en 2009 et 2010. Ces 100 000 logements se décomposent en 30 000 acquisitions en vente en état futur d'achèvement (VEFA) à des promoteurs (dont 6 000 à 9 000 en Île-de-France), 30 000 logements sociaux et très sociaux (PLUS et PLAI), et 40 000 logements sociaux intermédiaires (PLS).

Enfin, en 2009, dans le cadre de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions (Molle), un programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) est mis en place, prévoyant la production de 30 000 logements sociaux (dont 5 000 places d'hébergement ou de logements adaptés).

Des mesures financières ont été prises pour aider au financement des opérations nouvelles : nouveaux types de financement plus attractifs pour le logement social (le PLUS, qui remplace le PLA) et intermédiaire (le PLS, qui peut être comptabilisé comme social au regard de la loi SRU), allongement de la durée des prêts, extension de la zone 1 à 328 nouvelles communes²⁴, prorogation de l'exonération de la taxe foncière pour les logements financés jusqu'en 2014...

Malgré ces dispositions, et même s'il est un peu tôt pour être en mesure de juger de l'efficacité de certaines d'entre elles, la production continue de stagner aux alentours de 12 000 logements mis en service par an sur la période 2001-2008²⁵. Cela s'explique par des moyens financiers insuffisants pour atteindre des objectifs de production plus ambitieux, mais aussi par un manque de volontarisme d'une partie des élus. Ces résultats trouvent également leur origine dans la hausse des coûts de construction (+ 39 % sur la période 2003-2009²⁶), nettement supérieure à celle de l'indice de référence des loyers qui sert de référence à l'augmentation des loyers (+ 13 % sur la même période).

Nombre de logements locatifs sociaux* mis en location chaque année entre 1995 et 2009



* hors location-vente (financement ANAH). Source : EPLS 2009 pour les années 1995 à 2008.

²⁴ Ce passage en zone 1 permet d'obtenir une meilleure assiette de subvention et la possibilité de fixer un loyer maximum plus élevé.

²⁵ Sur cette période, les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU ont produit environ 4 800 logements par an.

²⁶ Source : OLS, Fichiers Camus-Garcia.

Nombre de logements locatifs sociaux* mis en location chaque année selon le financement

Année	Très social	Social					Intermédiaire						TOTAL
	PLA-I PLA-TS PLA-LM	PLA PLUS	HBM HLM ILM	PLR PSR	Prêts spéciaux CFF	Autre financement (1)	PLS PLA-CFF	PAP Locatif	ILN	PLI	PCL	Autre financement (1)	
Avant 1950	342	3 273	63 386	315	61	30 672	597	29	1 490	15 881	1	1 247	117 294
1950-1976	341	13 160	420 714	28 961	13 592	80 548	3 722	0	11 359	461	460	6 654	579 972
1977-1994	2 377	190 336	56 708	1 767	2 658	7 550	9 600	875	3 468	9 698	6 487	27 209	318 733
1995	760	11 443	123	0	135	219	766	2	0	4 171	42	540	18 201
1996	1 421	10 442	159	0	191	250	715	0	0	3 689	50	413	17 330
1997	1 503	8 200	166	1	251	203	362	0	0	3 866	0	239	14 791
1998	1 614	8 185	45	0	130	75	620	0	2	2 629	19	315	13 634
1999	1 145	8 552	3 904	269	0	72	304	0	380	2 076	39	263	17 004
2000	2 267	6 204	173	0	76	184	436	0	106	2 047	0	714	12 207
2001	1 698	5 028	347	0	0	183	367	0	0	953	19	927	9 522
2002	1 520	7 088	4	0	0	57	653	0	1	1 554	85	845	11 807
2003	742	4 850	681	0	0	336	1 021	0	0	1 162	0	512	9 304
2004	545	7 155	1 983	0	132	1 851	2 901	0	11	1 713	0	640	16 931
2005	661	7 678	271	0	0	128	2 641	0	0	642	0	771	12 792
2006	606	5 652	158	406	0	281	2 673	0	0	293	34	661	10 764
2007	612	5 010	466	93	0	1 371	3 412	0	0	246	0	1 026	12 236
2008	670	4 407	236	0	0	721	3 311	0	24	120	0	1 875	11 364
TOTAL	18 824	306 663	549 524	31 812	17 226	124 701	34 101	906	16 841	51 201	7 236	44 851	1 203 886

* hors location-vente (financement ANAH). Source : EPLS 2009.

(1) Il s'agit de logements financés hors du circuit du financement social (via des fonds propres, des prêts bancaires du secteur libre...). Ces logements, non conventionnés lors de leur mise en service, peuvent faire l'objet d'une convention ultérieurement (lors d'une opération de réhabilitation par exemple).

Liste des sigles :

PLA-I, PLA-TS, PLA-LM : Prêts Locatifs Aidés d'Intégration, Très Sociaux et à Loyer Minoré

PLA : Prêt Locatif Aidé – PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

HBM : Habitation Bon Marché – HLM : Habitation à Loyer Modéré – ILM : Immeuble à Loyer Moyen

PLR : Programme à Loyer Réduit PSR : – Programme Social de Relogement

PLS : Prêt Locatif Social – PLA-CFF : Prêt Locatif Aidé du Crédit Foncier de France

PAP Locatif : Prêt d'Accession à la Propriété Locatif (location-accession)

ILN : Immeuble à Loyer Normal

PLI : Prêt Locatif Intermédiaire

PCL : Prêt Conventionné Locatif

A6- Les barèmes de plafonds de ressources pour bénéficier d'un logement social en Île-de-France

Pour sélectionner les candidats à un logement social, l'Etat a établi des barèmes de plafonds de ressources maximums, au-delà desquels les ménages ne peuvent prétendre bénéficier d'un tel logement. Pour tenir compte de la diversité des ressources des ménages, quatre plafonds de ressources ont été définis :

- les plafonds PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) pour les ménages très modestes,
- les plafonds PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) pour les ménages modestes,
- les plafonds PLS (Prêt Locatif Social) pour les classes moyennes,
- les plafonds PLI (Prêt Locatif Intermédiaire) pour les classes moyennes supérieures.

Ces quatre barèmes sont modulés selon le nombre de personnes du ménage et la localisation du logement, pour tenir compte à la fois des besoins en surface, ainsi que des niveaux de loyer plus élevés dans le centre de la région. Ces plafonds de ressources sont fixés tous les ans par décret.

Les plafonds de ressources d'accès au logement social en vigueur au 01/01/2010 (a)

Catégorie du ménage	Paris et communes limitrophes				Reste de l'Île-de-France			
	PLA-I	PLUS	PLS	PLI *	PLA-I	PLUS	PLS	PLI **
Personne seule	12 031 €	21 872 €	28 434 €	39 370 €	12 031 €	21 872 €	28 434 €	30 426 €
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages (somme des âges révolus <= 55 ans)	19 614 €	32 688 €	42 494 €	58 838 €	19 614 €	32 688 €	42 494 €	40 630 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou un jeune ménage sans personne à charge	25 711 €	42 852 €	55 708 €	70 731 €	23 576 €	39 295 €	5 084 €	48 861 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge	28 141 €	51 162 €	66 511 €	84 721 €	25 887 €	47 067 €	6 187 €	58 986 €
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	33 478 €	60 872 €	79 134 €	100 294 €	30 647 €	55 719 €	7 235 €	69 390 €
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge	37 674 €	68 497 €	89 046 €	112 860 €	34 486 €	62 700 €	8 510 €	78 202 €
Par personne supplémentaire	4 198 €	7 631 €	9 920 €	12 575 €	3 842 €	6 986 €	9 082 €	8 233 €

* Agglomération parisienne

** Île-de-France hors agglomération parisienne

(a) Les ressources prises en compte sont celles du revenu fiscal de référence du ménage (hors prestations sociales) de l'année N-2, dans le cas présent celles de 2008.

Source : ministère du logement.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé du

logement

Demande de logement social

Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation



N° 14069*01

Cadre réservé au service

Numéro de dossier :

Avez-vous déjà déposé une demande de logement locatif social ? Oui Non Si oui, numéro d'enregistrement attribué :

Le demandeur

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénom :
Date de naissance : JJ MM AA AA Nationalité : Française Union européenne Hors Union européenne
Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Concubin(e) Veuf(ve)
Tél. : Domicile Portable Travail
Mél. (1) : @

ADRESSE OÙ LE COURRIER DOIT VOUS ÊTRE ENVOYÉ

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :
Numéro : Voie :
Code postal : Localité :
Si vous êtes hébergé(e),
personne ou structure hébergeante :

ADRESSE DU LOGEMENT OU VOUS VIVEZ ACTUELLEMENT (SI ELLE EST DIFFÉRENTE)

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :
Numéro : Voie :
Code postal : Localité :
Si vous êtes hébergé(e),
personne ou structure hébergeante :

Votre conjoint ou le futur co-titulaire du bail

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénom :
Date de naissance : JJ MM AA AA Nationalité : Française Union européenne Hors Union européenne
Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Concubin(e) Veuf(ve)
Tél. : Domicile Portable Travail
Lien avec le demandeur : Conjoint Pacsé(e) Concubin(e) Co-locataire

(s'il y a d'autres futurs co-titulaires du bail, donnez les informations sur une feuille complémentaire)

Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou du futur co-titulaire du bail qui vivront dans le logement

		Date de naissance	Sexe M/F	Lien de parenté parent enfant autre
1	Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>	<input type="text"/> JJ <input type="text"/> MM <input type="text"/> AA <input type="text"/> AA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2	Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>	<input type="text"/> JJ <input type="text"/> MM <input type="text"/> AA <input type="text"/> AA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3	Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>	<input type="text"/> JJ <input type="text"/> MM <input type="text"/> AA <input type="text"/> AA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4	Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>	<input type="text"/> JJ <input type="text"/> MM <input type="text"/> AA <input type="text"/> AA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	Date de naissance	Sexe M/F	Lien de parenté parent enfant autre		
5 Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom					
6 Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom					
7 Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom					
8 Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom					

(s'il y a plus de 8 personnes à charge, donnez les informations sur une feuille complémentaire)

Si naissance attendue, nombre d'enfants à naître ? Date de naissance prévue : J J M M A A A A

Si vous avez des enfants en garde alternée ou en droit de visite :	Date de naissance	Sexe M/F	Garde alternée	Droit de visite	Date de naissance	Sexe M/F	Garde alternée	Droit de visite
1er enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3ème enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2ème enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4ème enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Situation professionnelle

LE DEMANDEUR

Profession :

CDI (ou fonctionnaire) CDD, stage, intérim Artisan, commerçant, profession libérale

Chômage Apprenti Étudiant Retraité Autre

Avez-vous plusieurs employeurs ? Oui Non

Nom de votre employeur (si vous en avez plusieurs, employeur principal)

Commune du lieu de travail : Code postal :

Si votre employeur cotise à un (ou des) organisme(s) collecteur(s) du 1% logement (Action logement), indiquez son nom :

LE CONJOINT OU LE FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL

Profession :

CDI (ou fonctionnaire) CDD, stage, intérim Artisan, commerçant, profession libérale

Chômage Apprenti Étudiant Retraité Autre

A-t'il plusieurs employeurs ? Oui Non

Nom de l'employeur (s'il en a plusieurs, employeur principal)

Commune du lieu de travail : Code postal :

Si l'employeur cotise à un (ou des) organisme(s) collecteur(s) du 1% logement (Action logement), indiquez son nom :

Revenu fiscal de référence

Avis d'imposition
du demandeur

Autre avis d'imposition
(concubin ou futur co-titulaire du bail)

Sur les revenus de l'année (année en cours moins 2)

€

€

Sur les revenus de l'année (année en cours moins 1)

€

€

(si vous avez reçu l'avis d'imposition ou de non imposition N-1)

Ressources mensuelles du demandeur, du conjoint ou du futur co-titulaire du bail et des personnes fiscalement à charge qui vivront dans le logement

Montant net en euros par mois (sans les centimes)	Demandeur			Conjoint ou futur co-titulaire du bail			Total des personne(s) fiscalement à charge		
Salaire ou revenu d'activité.....			€			€			€
Retraite.....			€			€			€
Allocation chômage / Indemnités.....			€			€			€
Pension alimentaire reçue.....			€			€			€
Pension d'invalidité.....			€			€			€
Allocations familiales.....			€			€			€
Allocation d'adulte handicapé (AAH).....			€			€			€
Allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH).....			€			€			€
Allocation journalière de présence parentale (AJPP).....			€			€			€
Revenu de solidarité active (RSA).....			€			€			€
Allocation Jeune enfant (PAJE).....			€			€			€
Allocation de Minimum Vieillesse.....			€			€			€
Bourse étudiant.....			€			€			€
Autres (hors APL ou AL).....			€			€			€
Pension alimentaire versée.....			€	-		€	-		€

Logement actuel

Locataire HLM <input type="checkbox"/> Nom de l'organisme bailleur : <input type="text"/>	Sous-locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire <input type="checkbox"/> Depuis le <input type="text"/> JJMMAAAA (2)	Chez vos parents ou vos enfants <input type="checkbox"/> Chez un particulier <input type="checkbox"/> Logé à titre gratuit <input type="checkbox"/> Logement de fonction <input type="checkbox"/> Propriétaire occupant <input type="checkbox"/> Camping, caravanning <input type="checkbox"/> Logé dans un hôtel <input type="checkbox"/> Sans abri ou abri de fortune <input type="checkbox"/> Dans un squat <input type="checkbox"/>
Locataire parc privé <input type="checkbox"/> Résidence sociale ou foyer (FJT,FTM, FPA, FPH) ou pension de famille (maison relais, résidence d'accueil) <input type="checkbox"/> Depuis le <input type="text"/> JJMMAAAA (2)	Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA, CPH, autres) <input type="checkbox"/> Depuis le <input type="text"/> JJMMAAAA (2) Nom de la structure : <input type="text"/>	
Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) <input type="checkbox"/> Depuis le <input type="text"/> JJMMAAAA (2)	Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel <input type="checkbox"/> Depuis le <input type="text"/> JJMMAAAA (2) Nom du centre : <input type="text"/>	
Résidence étudiant <input type="checkbox"/>		
Si vous payez un loyer ou une redevance , montant mensuel (avec charges) : <input type="text"/> €		Si vous percevez l'AL ou l'APL , montant mensuel : <input type="text"/> €
Combien de personnes habitent dans le logement actuel ? <input type="text"/>		Catégorie : Appartement <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/>
Type de logement : Chambre <input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T2 <input type="checkbox"/> T3 <input type="checkbox"/> T4 <input type="checkbox"/> T5 <input type="checkbox"/> T6 et plus <input type="checkbox"/>		Surface : <input type="text"/> m ²
Êtes-vous (ou votre conjoint ou le futur co-titulaire du bail) propriétaire d'un logement autre que celui que vous habitez ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui : Commune : <input type="text"/>		Code postal : <input type="text"/>
Type de logement : Chambre <input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T2 <input type="checkbox"/> T3 <input type="checkbox"/> T4 <input type="checkbox"/> T5 <input type="checkbox"/> T6 et plus <input type="checkbox"/>		

(2) : à renseigner si vous le savez

Complément à la demande de logement social

Logements adaptés au(x) handicap(s)



Un questionnaire doit être renseigné pour chacune des personnes (demandeur, conjoint ou co-titulaire du bail, personnes fiscalement à charge) dont le handicap nécessite un logement adapté à leur situation.

Le demandeur de logement social	
Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>

Cadre réservé au service	Numéro de dossier : <input type="text"/>
--------------------------	--

La personne handicapée

Votre date de naissance :

Votre handicap est-il reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ? Oui Non

Si vous êtes en contact régulier avec un référent de la Maison départementale des personnes handicapées ou un travailleur social ou une association (d'aide aux personnes handicapées ou d'aide à domicile), merci d'indiquer son nom et ses coordonnées professionnelles :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail : @

S'il s'agit d'un organisme, avez-vous élu domicile auprès de lui ? Oui Non

Renseignements concernant votre handicap :

Nature du handicap	Moteur <input type="checkbox"/>	Sensoriel <input type="checkbox"/>
	Membre(s) supérieur(s) <input type="checkbox"/>	Déficience auditive <input type="checkbox"/>
	Membre(s) inférieur(s) <input type="checkbox"/>	Déficience visuelle <input type="checkbox"/>
	Autre <input type="checkbox"/>	Merci de préciser : <input type="text"/>
Votre handicap est-il ?	Stabilisé <input type="checkbox"/>	Evolutif <input type="checkbox"/>
Besoins en aides techniques	Aucune <input type="checkbox"/>	Fauteuil roulant manuel <input type="checkbox"/>
	Canne, Béquille <input type="checkbox"/>	Fauteuil roulant électrique <input type="checkbox"/>
	Déambulateur <input type="checkbox"/>	Autres aides techniques (merci de préciser) : <input type="text"/>
	- Lève personne <input type="checkbox"/>	- Lit médicalisé <input type="checkbox"/>
Capacité à monter des marches	Impossible <input type="checkbox"/>	1 étage <input type="checkbox"/>
	1 à 3 marches <input type="checkbox"/>	Plus d'un étage <input type="checkbox"/>
Tierce personne	Présence d'une tierce personne (<i>aide à domicile, aide soignante, veille de nuit</i>) <input type="checkbox"/>	

Renseignements concernant le logement : Merci de préciser les équipements dont vous avez impérativement besoin ⁽¹⁾ :

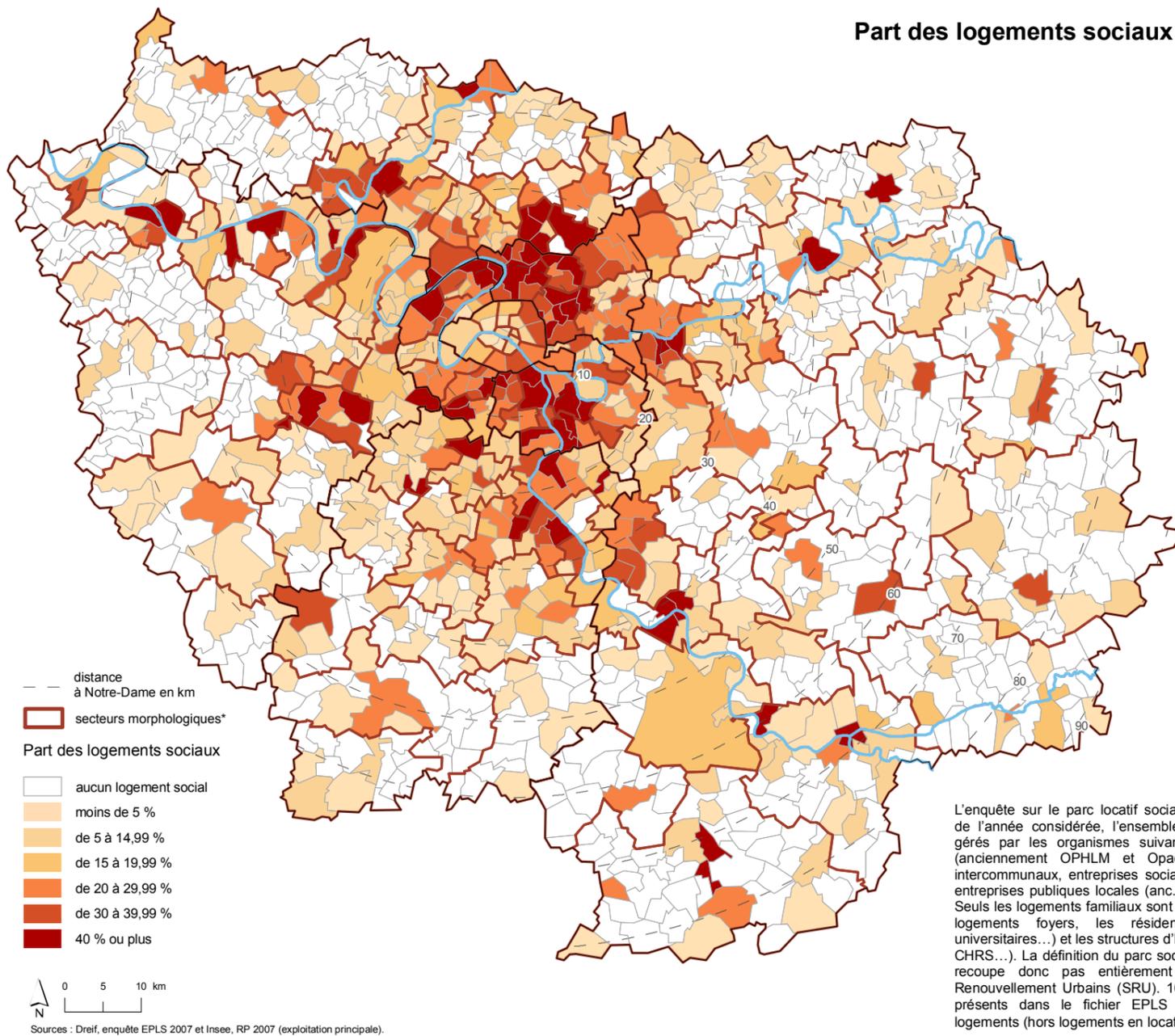
Baignoire adaptée <input type="checkbox"/>	Douche sans seuil <input type="checkbox"/>	Chambre avec une tierce personne (aide à domicile, aide soignante, veille de nuit) <input type="checkbox"/>
WC avec espace de transfert <input type="checkbox"/>	Ascenseur <input type="checkbox"/>	Place de stationnement accessible et de largeur adaptée (3m30) <input type="checkbox"/>

Avez-vous des besoins particuliers quant à la localisation du logement et à son environnement (besoins de services de santé de proximité) ?

Autres besoins, précisez :

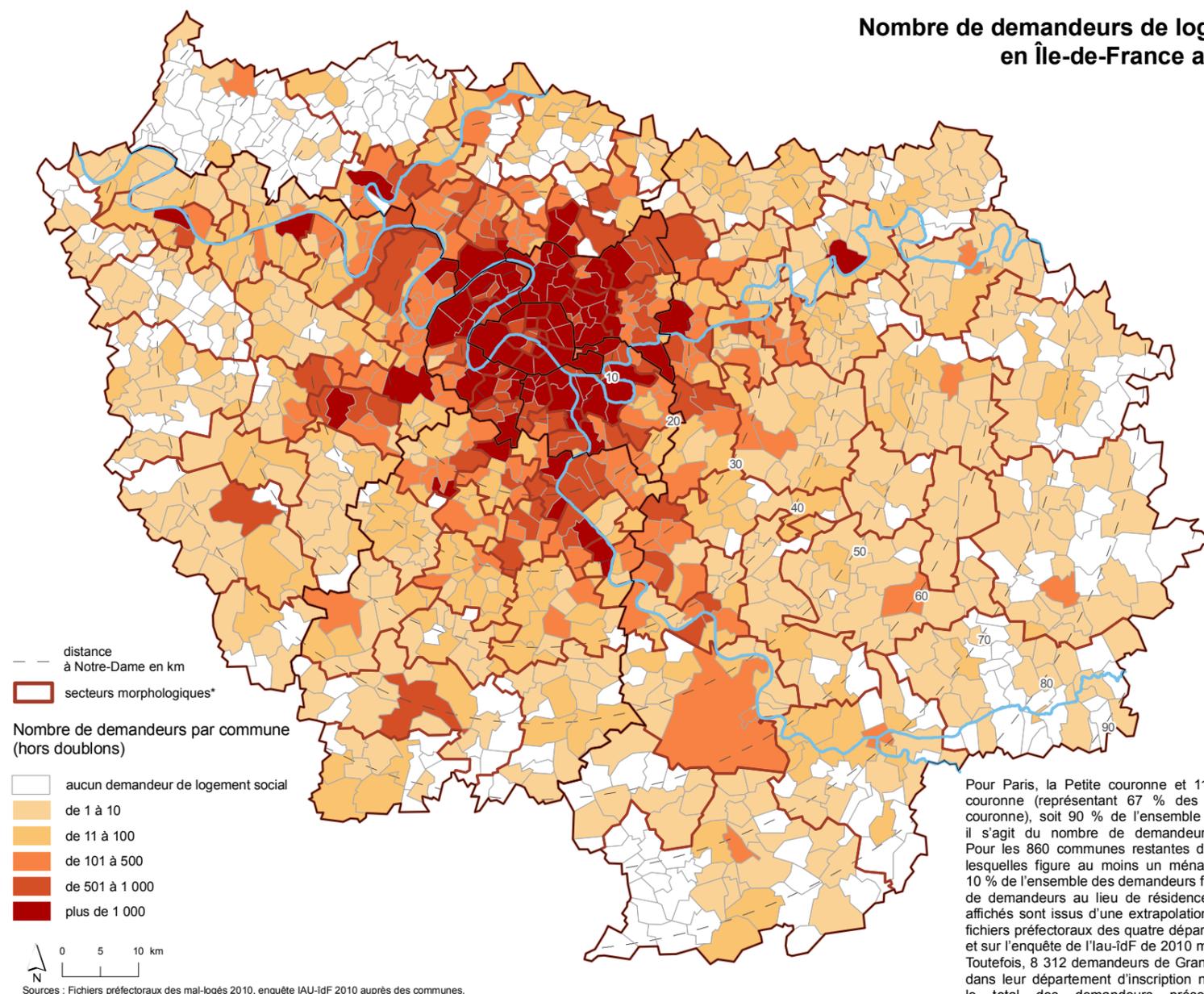
(1) : plus le nombre d'équipements impératifs sera important, plus il sera difficile de trouver un logement adapté à votre demande. Il est donc important que vous sélectionniez uniquement ceux qui vous sont indispensables.

Part des logements sociaux au 1er janvier 2007 (enquête EPLS)



L'enquête sur le parc locatif social (EPLS) recense, au 1er janvier de l'année considérée, l'ensemble des logements locatifs sociaux gérés par les organismes suivants : offices publics de l'habitat (anciennement OPHLM et Opac) municipaux, départementaux, intercommunaux, entreprises sociales de l'habitat (anc. SA d'HLM), entreprises publiques locales (anc. SEM), fondations, associations... Seuls les logements familiaux sont comptabilisés : ne figurent pas les logements foyers, les résidences (pour personnes âgées, universitaires...) et les structures d'hébergement (résidences sociales, CHRS...). La définition du parc social au sens de l'enquête EPLS ne recoupe donc pas entièrement celle de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU). 166 organismes gestionnaires sont présents dans le fichier EPLS 2007, représentant 1 186 000 logements (hors logements en location-vente).

Nombre de demandeurs de logements sociaux en Île-de-France au 1er juillet 2010



Pour Paris, la Petite couronne et 119 communes de la Grande couronne (représentant 67 % des demandeurs de la Grande couronne), soit 90 % de l'ensemble des demandeurs franciliens, il s'agit du nombre de demandeurs au lieu d'enregistrement. Pour les 860 communes restantes de la Grande couronne, dans lesquelles figure au moins un ménage demandeur (représentant 10 % de l'ensemble des demandeurs franciliens), il s'agit du nombre de demandeurs au lieu de résidence (Cf. Rapport). Les effectifs affichés sont issus d'une extrapolation basée sur les données des fichiers préfectoraux des quatre départements de Grande couronne et sur l'enquête de l'IAU-IdF de 2010 menée auprès des communes. Toutefois, 8 312 demandeurs de Grande couronne ne résidant pas dans leur département d'inscription n'ont pu être cartographiés : le total des demandeurs présents sur cette carte est de 365 121 au lieu de 373 433.

*L'Île-de-France a été découpée en sept zones morphologiques (Paris, agglomération dense, agglomération externe, villes nouvelles, franges d'agglomération, axes et vallées, périphérie rurale) croisant la notion d'agglomération, l'importance relative des surfaces urbanisées dans chaque commune et l'accessibilité à Paris par les transports en commun. Ces zones ont ensuite été divisées en 118 secteurs tenant compte des limites départementales et regroupant les communes selon leur appartenance à une intercommunalité existante (ou en projet) ou en fonction d'une connaissance empirique du territoire.

